PROCES-VERBAL DU 24 octobre 2006

TABLE DES MATIERES

-	EphémérideTravaux en cours			
	robation du procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2006			
« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »				
2.01	- EXTENSION DES COMPETENCES EN MATIERE D'INTERVENTION FON- CIERE POUR L'HABITAT A LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE PRESENTATION M. LE MAIRE			
2.02	– ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE – Projet d'aire d'accueil - Proposition complémentaire – Modification du PLU – Réserve de superstructure Délibération retirée			
2.03	- REHABILITATION DES ATELIERS MUNICIPAUX DE LA GARE EN HALLE POLYVALENTE – Mise en concurrence – Délégation au Maire – Article L 2122-			
	21-1 du CGCT			
	PRESENTATION M. LE MAIRE			
	Débat			
	Pour: 100 % Roncq + M. DA SILVA			
	Contre: M. DECEUNINCK et M. DIZY			
	Abstention : Bien dans ma ville, bien dans ma vie			
	Alliance & Actions n'ayant pas pris part au vote			
2.04	- AMENAGEMENT D'UN SITE CONSACRE A LA PRATIQUE DE LA BOULE LYONNAISE – Mise en concurrence – Délégation au Maire – Article L 2122-21-1			
	du CGCT			
	PRESENTATION M. MATHON			
	Débat			
	Contre: Bien dans ma ville, bien dans ma vie			
	Abstentions : Alliance & actions – Une voix libre			
2.05	– ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LILLE – Travaux de reconstruction du réseau –			
	Mise en concurrence – Autorisation donnée au Maire de souscrire le marché cor			
	respondant			
	PRÉSENTATION M. FLAHOU			
	Débat			
2.06	- OPERATIONS DE TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX -			
	Marchés négociés n° 05-03 – Lots 1 à 10 – Avenants n° 1 – Adaptation du CCAP			
	Commun à l'ensemble des lots			
	EN ENERGIA LIUNIMI EL A EL III.			

Unanimité	
207 – EGLISE SAINT-PIAT – Travaux d	e requalification – Première phase - Avenan
	1 et 3
PRESENTATION M. FLAHOU	
Unanimité	
LE DONCOHOIS DANS SA VILLE »	
LE RONCQUOIS DANS SA VILLE ».	
	ATION 2007 – Rémunération des agents
Unanimité	
.02 – PISCINE MUNICIPALE – Tarific	ation – Modification
PRESENTATION M. MATHON	
Unanimité	
.03 – AUTORISATIONS DE PROGRAM	MME ET CREDITS DE PAIEMENT
PRESENTATION M. TAILLEZ	
Pour: 100 % Roncq – Bien dans ma	a ville, bien dans ma vie
Contre : M. DECEUNINCK – Allia	nce & actions – Une voix libre
.04 – BUDGET 2006 – Décision modifica	tive n° 1
Débat	
	/IER
	ince et actions - Une voix libre
	en dans ma vie
.05 – CONTENTIEUX DE LA PISCINE	– Provisions
06 _ DETTE DE TRAITEMENT DE 19	94 – Reprise sur provision
	74 - Kepi ise sur provision
1 07 ADMISSION EN NON VALEUD	
Onuniniie	

M. LE MAIRE -

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite le bonsoir.

Je salue le public venu nombreux ce soir ; je salue les représentants de la presse (Voix du Nord et Nord Eclair).

Nous allons, comme de coutume, commencer notre séance par l'éphéméride, c'est-à-dire l'ensemble des faits heureux qui se sont déroulés sur la Commune ; en même temps, nous ferons le point sur un certain nombre de nos chantiers.

Le 30 septembre

Les Allumoirs du Centre, organisés par l'Association que préside M. DA SILVA et qui, naturellement, est soutenue par la Ville en termes de logistique. Cette année, on peut saluer la beauté toute particulière du cortège, qui était vraiment très intéressant sur le thème des fruits, légumes et fleurs... il y avait de très beaux costumes qui ont été réalisés par les parents et les enfants. Ce fut vraiment un moment de bonheur dans la Ville, qui a permis de renouer avec la tradition des Allumoirs. Je félicite vraiment l'Association pour la très bonne organisation de ce cortège.

• Le 7 octobre, soirée country dans le cadre du semestre culturel sur le western 350 personnes étaient réunies dans le complexe Guy-Drut; on a dû refuser 200 personnes... c'est un succès complet à l'image de toutes les activités du semestre Far-West qui ont pratiquement toutes joué à guichet fermé. Il y a un véritable engouement de nos concitoyens pour ce type d'activité collective, festive, agréable.

• Le 22 octobre

Toujours sur le thème du semestre consacré au western, l'histoire de l'Amérique du Nord sous forme de concert, en l'église Saint-Roch dont vous pouvez apercevoir, sur la projection, la magnifique verrière au-dessus de l'ensemble vocal de l'Ecole municipale de musique ; ce fut également un véritable bonheur avec une fresque historique et un accompagnement en musique vraiment très bien faits.

Nous avons la chance que de tels spectacles soient « montés maison » ce qui nous évite d'avoir à les acheter. C'est un engouement à la fois des associations, des Roncquois et Roncquoises et des services municipaux.

Bravo à tous ceux qui ont pu mener à bien cette manifestation qui a eu beaucoup de succès puisque l'église Saint-Roch était pleine.

• Des animations patchwork avec ces dames

Mais des hommes s'y intéressent également. La première séance s'est déroulée hier soir avec Annesofil et toutes les séances suivantes se tiendront également à guichet fermé.

Le 14 octobre

Les Allumoirs du Blanc-Four, une semaine après ceux du Centre-Bourg, ont égayé nos rues.

Une exposition sur le Far West ici même, qui s'est achevée le 17 octobre
 Elle a été visitée par quelque 250 visiteurs et 6 classes de nos écoles communales.

Tir à la carabine

Egalement la possibilité, pour un certain nombre d'entre nous, de nous initier au tir à la carabine au Blanc-Four; la première initiation s'est déroulée au Forum des Associations dont un certain nombre m'ont confié avoir eu beaucoup de retours : 3 séances ont été programmées et chacune a compté une douzaine de participants, jeunes et moins jeunes.

Semaine bleue

Parlons maintenant des seniors. La semaine bleue vient de s'achever au terme d'une semaine très agréable avec des manifestations diverses et variées. On peut féliciter l'ensemble du service du Centre communal d'action sociale, sous la houlette de Renée CALLEWAERT, qui a vraiment donné sans compter. Un réel succès pour le spectacle patoisant, puis le concours de cartes et la traditionnelle expo vente qui s'est déroulée à Michelet et qui a permis à la fois de faire preuve de tous les talents qui émergent chez nos seniors mais aussi de pouvoir soutenir les animations assurées tout au long de l'année par les clubs.

Après cette partie consacrée à l'animation, nous passons à l'aménagement du territoire avec des chantiers communaux et d'ordre privé

- ➤ Cela concerne toute une partie de notre territoire, c'est le cas de l'opération CMH qui a commencé par la démolition de la friche Loridan, dans sa partie la plus moderne (sur la rue de Linselles). Vous pouvez visionner l'action menée sur les diapositives projetées. Je pense que Marignan devrait débuter courant novembre la démolition sur son site. Je rappelle que 77 logements seront construits sur cette friche.
- ➤ Je félicite M. MATHON pour être pratiquement tous les jours sur le chantier du terrain Joël-Bats où le travail sera de qualité. Vous pouvez déjà apercevoir les travaux de

terrassement et l'éclairage monté en partie. La fin prévisionnelle des travaux est prévue le 31 décembre 2006, ce sera le moment où nous pourrons recevoir (en tous les cas, je l'espère) le nouveau site avec le terrain synthétique.

- C'est également la réalisation des allées cavalières avec la pose des mats, le long de cet axe, au cours de la seconde quinzaine de novembre mais cette allée est déjà tout à fait agréable et permet des déplacements doux.
- C'est la pose de l'éclairage dans le Centre-Bourg : 4 mâts sur le parvis Jean-Jaurès ainsi que 4 candélabres double crosse sur le parking public. Cet équipement est encore « emmailloté », la vraie naissance est prévue courant décembre et c'est alors qu'on les démaillotera pour leur donner vraiment leur grandeur.
- Préparation des zones à végétaliser ; vous pouvez l'apercevoir déjà en partie sur la vue du Centre-Bourg qui est projetée.

Les plantations auront lieu au cours de la seconde quinzaine de novembre et je rappelle, si nécessaire, que 3.000 végétaux seront plantés au Centre-Bourg dont quelques-uns un peu plus ambitieux : 5 ginko-biloba et 35 tilleuls en espalier. Ce sont effectivement les plantations que vous voyez sur la projection qui seront installées dans la Ville puisque nos représentants des parcs et jardins sont allés les réserver sur le site en Hollande ; une bague « Ville de Roncq » leur a été apposée et ce sont bien ces arbres qui seront plantés, le moment venu, sur nos espaces publics.

Très belle rue des Arts!

Mme CALLEWAERT me disait toujours que c'était un véritable coupe-gorge. Aujourd'hui, ça ne l'est plus du tout ; ça commence à être très agréable. Voyez les volumes des appartements pour personnes âgées Notre Logis, et le rez-de-chaussée commercial qui s'élève ; la belle cour urbaine en pavés dont on nous annonce l'achèvement des travaux pour fin novembre.

Le chantier se déroule vraiment très bien sous la houlette de nos ingénieurs communautaires et on ne peut que s'en féliciter.

Les vitraux de Saint-Piat continuent d'embellir l'église. Nous sommes dans les verrières basses. La fin des travaux est toujours prévue pour la dernière semaine de novembre. Vous pouvez voir, dans la partie nord de l'église, le geste du maître verrier posé sur les motifs qui constituaient les anciens vitraux. Tout est neuf, il s'agit d'une recréation, naturellement.

- ➤ La place Jean-Jaurès sera officiellement inaugurée le 16 décembre à 16 h par Pierre MAUROY, Président de la Communauté urbaine de Lille. Nous sommes très heureux de l'accueillir parce que c'est une visite tout à fait symbolique : la Communauté urbaine est quand même le grand aménageur de cet espace (Rendons à César ce qui lui appartient) et nous serons très heureux d'avoir le Président à nos côtés pour donner le coup d'envoi de cette place tant attendue. Cette manifestation précédera la traditionnelle fête de Noël qui est concoctée par le service Animation culture.
- ➤ Je termine par la tour de l'église ; au cours du dernier conseil municipal, nous avions montré une vue de l'échafaudage installé sur la tour. Les travaux sont aujourd'hui terminés (nous en reparlerons ce soir) et c'est une tour magnifique, que l'on peut voir de loin ; arrivant du Blanc-Four, on voit se dresser fièrement le clocher de Saint-Piat et cela nous fait chaud au cœur.

L'année prochaine, lorsque nous remonterons la rue de Lille en sens arrière, peut-être verrons-nous Saint-Roch requalifié ; nous le souhaitons en tout cas.

Mes chers collègues, l'éphéméride est ainsi terminée. Nous allons demander à M. DESMET, notre benjamin ce soir, de procéder à l'appel.

M. DESMET -

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 24 OCTOBRE 2006:33

PRESENTS:

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel MATHON - Jeannique VANDEWIELE - Jean-François TAILLEZ - Pascal FLAHOU - Nathalie TRIVERI - Rodrigue DESMET - Yolande DUPONT - Jackie VERBEKEN - Odette DEVELTER - Annick CASTELEIN - Laurence LIPPERT - Thierry BUCQUOYE - Christophe LAVA - Rose-Marie BUCHET - Sophie LAFRENOY - Arnaud VANDEKERCKHOVE - Bruno COSYN - Michel PETILLON - Chantal NYS - Evelyne DUMOULIN - André VARLET - Antonio DA SILVA - Patrick DEGRAVIER - Etienne DECEUNINCK - Hervé DIZY

PROCURATIONS:

Jérémy KROCK, procuration Rose-Marie BUCHET Réjane CASTEL, procuration Jackie VERBEKEN Joëlle DECLERCQ, procuration Nathalie TRIVERI Laurent WINDELS, procuration Jeannique VANDEWIELE Geneviève LEROUGE, procuration Antonio DA SILVA

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur DESMET.

Nous avons appris le décès de M. Pierre LEROUGE, beau-père de notre collègue, Geneviève. Nous le connaissions bien ; j'avais moi-même procédé récemment à la remise du Mérite agricole à M. DESTAILLEUR en sa présence. Il avait pu relater un certain nombre d'anecdotes du monde agricole qu'il a bien connu et à ce Blanc-Four qu'il a tant aimé. C'est une figure locale importante, à la fois du monde agricole et du monde communal, qui s'éteint.

Je vous demande de bien vouloir adresser à notre collègue nos plus sincères condoléances, émues et tristes.

Je voudrais signaler que M. DA SILVA, qui a plusieurs casquettes notamment économique à la Chambre de commerce et à la Chambre des métiers, en liaison avec Mme DUPONT, notre Adjointe à l'économie, va suivre l'avancée du dossier FISAC; il a des entrées dans ces milieux lillois, ce qui nous permettra de faire prospérer, pour le bien-être de la Commune et surtout de nos commerçants, ce FISAC qui est fort attendu.

Nous suivrons ce dossier avec beaucoup d'intérêt et sans doute, à un moment donné, Mme DUPONT et M. DA SILVA rendront compte devant notre assemblée de l'évolution de leurs travaux. Nous leur souhaitons bon vent, une réunion étant déjà programmée dans les jours à venir avec nos commerçants.

Nous pouvons maintenant entrer dans le vif du sujet.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2006

M. LE MAIRE -

Avez-vous des observations ou avis à émettre sur ce procès-verbal ? (Aucun).

Je le porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

2.01 – EXTENSION DES COMPETENCES EN MATIERE D'INTERVENTION FONCIERE POUR L'HABITAT A LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Vu la délibération n°06 C 0407 adoptée par le Conseil de Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U) le 30 juin 2006 proposant l'extension des compétences communautaires en matière d'intervention foncière pour l'habitat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE l'extension des compétences communautaires en matière d'intervention foncière pour l'habitat;
- APPROUVE dans les mêmes termes la délibération n°06 C 0407 votée par le conseil de Lille Métropole Communauté Urbaine le 30 juin 2006 et annexée à la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais, Préfet du Nord, ainsi qu'à Monsieur le Président de Lille Métropole Communauté Urbaine.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne» a examiné cette question lors de sa séance du 17 octobre 2006.

M. LE MAIRE -

Dans le cadre de la délibération du 19 décembre 2003, la Communauté urbaine a défini ses nouvelles compétences en matière d'habitat, au terme d'un vote en Conseil de Communauté à la majorité qualifiée, suivi du vote des conseils municipaux des communes du territoire dont la majorité s'est prononcée favorablement sur cette compétence.

Afin de pouvoir intervenir encore plus facilement sur le foncier, il est nécessaire de franchir une étape supplémentaire dans la prise de la compétence habitat. C'est pourquoi une nouvelle délibération étendant les compétences communautaires en matière d'intervention foncière a été présentée à l'ordre du jour du Conseil de Communauté le 30 juin 2006. Les modalités de ce vote étaient à nouveau celles d'une majorité qualifiée ; le vote du Conseil communautaire ayant été favorable, toutes les communes sont appelées à se prononcer sur cette délibération dans les trois mois qui suivent la notification du vote communautaire par le Préfet. C'est l'objet de notre délibération, ce soir.

Qu'y a-t-il dans cette délibération?

Nous allons essayer de rappeler un certain nombre de points importants relatifs aux compétences de la Communauté en matière d'habitat. Trois points essentiels :

- les interventions menées par la Communauté urbaine en matière de développement et d'amélioration de l'habitat social et privé en faveur de l'accès et du maintien au logement des publics les plus défavorisés ;
- le programme local de l'habitat dont nous avons déjà discuté ici même ;
- les interventions foncières spécifiques à l'habitat :

- . l'intervention foncière par le biais de la préemption en faveur de la production de PLAI, d'ANAH PST et en prévention de l'habitat insalubre telle qu'autorisée par les délibérations 5 et 6 du Conseil de Communauté en date du 17 février 1996,
- . la participation à l'équilibre d'opérations de logement locatif conventionné, réalisées à la demande des communes par les organismes communautaires de logement social. Cette participation s'applique dans toutes les communes et, en premier lieu, dans les communes concernées par la politique de la ville renouvelée mais aussi dans les communes concernées par l'article 55 de la loi SRU (élargie dans ces communes à tous les bailleurs sociaux publics et privés, et non pas simplement aux organismes communautaires),
- . la participation à l'équilibre des opérations d'habitat favorisant la mixité, réalisées sur les friches industrielles dont le traitement a nécessairement fait l'objet d'une évaluation préalable –c'est toujours la condition communautaire— tant du point de vue du type de pollution identifié que celui du coût engendré, avec participation adaptée à la capacité d'effort de la commune concernée, au bilan global de l'opération.

Voilà, rapidement dressé, le rappel des compétences. Nous allons maintenant entrer dans l'objet de cette délibération qui se propose d'étendre les compétences communautaires dans le cadre de la mise en œuvre de la politique foncière habitat. En effet, la délibération du 19 septembre 2003 annonçait la possibilité d'étendre les compétences de LMCU en cas de nécessité et suite à l'adoption du PLH du 16 décembre 2005. La mise en œuvre de l'axe 2 du PLH intitulé –je cite– « Développer une politique foncière pour l'habitat » nécessite l'extension des compétences communautaires en matière d'intervention foncière.

Il est proposé d'étendre ces compétences communautaires à deux points :

- l'acquisition, quelle que soit la procédure, de tout terrain, bâti ou non, dans la perspective d'y faire réaliser, à court, moyen ou long terme, un programme de logements répondant aux objectifs de mixité fixés par le plan local d'habitat ;
- la cession ou la signature d'un bail de longue durée à un prix favorisant la production de logement social de tout terrain communautaire, bâti ou non, dans la perspective d'y faire réaliser un programme de logements répondant aux objectifs de mixité fixés par le plan local d'habitat.

L'intervention foncière se construira en partenariat étroit avec les communes; cette compétence n'étant pas exclusive, la commune conserve la possibilité d'accorder une garantie d'emprunt ou son cautionnement pour les opérations de construction, d'acquisition

ou d'amélioration des logements sociaux et d'apporter, à ce type d'opération, des aides foncières ou bien encore des subventions.

Voilà ce qui vous est proposé ce soir en délibération et, comme l'indiquent les termes du courrier adressé, ici même, par le Président de la Communauté urbaine, nous avons à délibérer en termes identiques pour l'ensemble des différentes communes composant le Conseil de Communauté.

Je laisse la parole à qui veut bien la prendre.

Nous écoutons Monsieur PETILLON, puis Monsieur DA SILVA.

M. PETILLON -

Nous sommes à la fin d'un long processus de maîtrise de la construction sur le territoire communautaire, processus dont je partage la totalité des différentes étapes. Je serais heureux, ce soir, que le Conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité pour pouvoir enfin mettre en application une politique de logement, répondant à l'ensemble des besoins de la population.

Je sais que certains élus sont peut-être frileux car ils ont l'impression de perdre un peu de leur pouvoir mais la politique de logement ne peut s'arrêter aux limites communales ; elle est prise sur l'ensemble d'un territoire et c'est une bonne chose de confier cette politique aux mains compétentes de la Communauté urbaine (sur le plan technique et financier). Il faudra de l'argent pour mettre en application et les communes isolément ne peuvent y faire face ou seulement de façon sporadique.

Nous voterons bien évidemment cette délibération, Monsieur le Maire.

M. DA SILVA -

J'ai un avis tout à fait contraire, malheureusement. J'estime que Roncq, comme d'autres communes, fait très bien son travail et, aujourd'hui, on ne peut pas dénoncer la mixité sur notre ville puisque nous faisons beaucoup au niveau des aides à l'accès au logement et pour le locatif. C'est un travail important; on le voit dans les programmes en cours pour lesquels on entend toujours des voix s'élever pour l'intégration de la mixité de la population. Si on continue ainsi, on finira par tout nous enlever. Je ne sais pas où l'on veut aller mais si la Communauté urbaine continue à nous enlever un petit morceau à la fois... chaque année, au cours de divers conseils, on doit toujours voter pour des compétences communautaires. On finira par ne plus avoir de raison d'être ou il faut dire une fois pour toutes : c'est le Grand

Lille... ce n'est même plus Lille, c'est la Région ou autres... On élit un Maire pour toute la communauté et on n'en parle plus.

Il faut donc nous laisser un peu d'autonomie et aussi gérer les affaires roncquoises.

M. LE MAIRE -

Si je comprends bien, votre vote sera négatif?

Naturellement, je serais plus de l'avis de M. PETILLON sur le fonctionnement de la Communauté urbaine et des rapports de la commune à la communauté urbaine, pour les vivre de très près depuis quelques années et vous dire que beaucoup de choses n'auraient pas pu être faites dans notre Commune, si l'on regarde avec un tropisme roncquois... c'est une tentation mais cela ne doit pas non plus être quelque chose d'obsessionnel, ce tropisme communal.

La Ville n'aurait pu mener un certain nombre de grandes opérations sans l'aide de la Communauté urbaine.

Il est clair que le Centre-Bourg n'aurait pas pu sortir de la même manière, non seulement en termes d'enveloppe financière mais aussi en termes de mobilisation de ressources humaines, qui nous sont procurées par la Communauté urbaine qui dispose quand même d'ingénieurs qualifiés, de techniciens extrêmement compétents.

J'ai pu, en son temps, dire pis que pendre du temps qu'il a fallu pour que nous prenions véritablement cette compétence économique, que nous avons transférée en 2000

C'est vrai qu'il y a beaucoup à dire. Je pense que nous avons perdu beaucoup de temps et que, probablement, nous avons aussi beaucoup perdu en l'absence de cette structure intercommunale qu'était l'UAT qui, sous bien des aspects, était pertinente et efficace, parce que menée par des gens de proximité et qu'elle allait droit au but.

Cette dilution en effet nous a fait perdre un peu de temps.

Martine AUBRY m'a rencontré et j'ai pu avoir un certain nombre d'engagements concernant Valorparc, au nord de Roncq ; je fais encore confiance à la parole donnée par nos grands élus et j'espère que la parole de la Communauté urbaine sera respectée dans les années à venir pour réaménager une zone économique de valeur et de valeur ajoutée.

Encore une fois, sans un opérateur comme la Communauté urbaine, aujourd'hui nous aurions du mal à faire respecter un certain nombre de grands engagements ainsi qu'un certain nombre d'équilibres, de dosages dans nos territoires.

Autre exemple, en matière d'assainissement. Beaucoup de réalisations depuis quelques années, notamment en termes de réhabilitation des friches, des courées (rue Minique, la Cité du Fort qui va démarrer début novembre) nous ont permis, à travers les programmes communautaires, véritablement de nous attaquer à ces points noirs sur lesquels nous ne pouvions auparavant rien faire ; nous étions impuissants. Or, les travaux vont démarrer.

Je pense à la station d'épuration des eaux de Neuville en Ferrain où rien n'aurait pu être fait sans l'intervention de la Communauté urbaine.

Je pense à la politique de traitement des déchets mais aussi de collecte des déchets urbains...

Je pourrais vous citer un tas d'exemples extrêmement concrets.

Je pense encore à toute la réflexion qui est engagée vers les politiques de développement durable qui, demain, devront être impérativement prises en compte lorsque l'on fera de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Tout cela peut être mené grâce à la compétence, grâce à la ressource de la Communauté urbaine.

Je comprends que l'on puisse être inquiet à un moment donné sur l'avenir, en quelque sorte, du pouvoir réservé à nos communes ; je comprends, c'est un vaste débat. La réflexion est entamée depuis très longtemps et, chaque fois qu'il y a transfert de compétence (on l'a vu dans le cadre du débat européen) on a toujours l'impression de perdre une partie de son pouvoir.

Si on perd ce pouvoir en le transférant vers une espèce de « machin » qui ne fait pas la somme des pouvoirs mais qui amoindrit finalement la personne qui l'a délégué, le compte n'y est pas ; le bilan sera négatif et défavorable.

Si, au contraire, la somme des pouvoirs transférés est supérieure aux pouvoirs qui ont été transférés, tout est alors gagné. Et je crois qu'en mettant des garde-fous, en étant extrêmement vigilant, en suivant cette évolution, nous avons tout à gagner; tout cela dans la confiance, tout cela dans les grands équilibres territoriaux de la Communauté urbaine et tout cela, si les cadres ont été fixés précisément.

C'est pourquoi tout à l'heure, je retirerai la délibération relative aux gens du voyage.

Pourquoi?

Suite à une réunion vendredi dernier à la Communauté urbaine aux termes de laquelle des propositions nouvelles ont été faites, je souhaite que nous puissions poser tout cela et analyser la proposition faite par la Communauté urbaine dans le cadre de l'intercommunalité avec Roncq et Halluin, de manière précise, pour que nous sachions vers quoi nous nous engageons dans l'avenir.

Je pense que, dans cette délibération, qui complète la politique habitat de la Communauté urbaine, nous avons un cadre qui est fixé de manière précise et lorsque l'on parle de partenariat avec les villes, jamais je n'ai eu à me plaindre –jamais- d'un manque de respect de la part de la Communauté urbaine ou de ne pas avoir été entendu. Parfois, les dossiers prennent du temps : c'est le cas de Valorparc : nous avons tenu bon jusqu'à obtenir l'engagement ferme de Martine AUBRY, non pas pour une zone d'activités économiques type boîte à chaussures, complètement idiote et banale, mais pour une zone d'activités de haute valeur ajoutée qui, à la fois, valorisera notre territoire et les hommes qui y travailleront.

Je pense que, par le dialogue, on peut obtenir de la Communauté urbaine le respect de la parole donnée.

C'est pourquoi, « j'espère » (M. DA SILVA vous a peut-être convaincus ce soir) que vous adopterez ce projet de délibération. Je répète que je comprends parfaitement votre inquiétude ; je la sais. Mais sachez toutefois que la commune peut être plus forte dans l'union avec les autres communes ; c'est le cadre communautaire qui véritablement nous apporte un certain nombre de progrès pour nos populations, si tant est, encore une fois, que la règle du jeu soit bien écrite, que nous ayons les moyens de la faire respecter (ce qui est le cas aujourd'hui) et que nous puissions intervenir efficacement jusqu'au bout de nos politiques.

Pour des communes comme Deûlémont, Warneton (Michel PETILLON le disait tout à l'heure) il leur est impossible de pouvoir répondre au cahier des charges des logements sociaux ; elles n'en ont pas les moyens. Avec la Communauté urbaine à leurs côtés, il y a un aménageur potentiel qui peut vraiment leur permettre d'aller jusqu'au bout de leur politique. Je pense qu'il faut faire confiance.

Personnellement, je souhaiterais vraiment que nous puissions obtenir l'unanimité de ce Conseil sur une délibération aussi importante pour l'avenir de notre Commune, en essayant de rassurer sur cette inquiétude que je considère tout à fait comme légitime. Si vous le souhaitez, nous pouvons suspendre la séance quelques instants afin que vous puissiez discuter entre vous et échanger ; Monsieur PETILLON va intervenir à nouveau. Mais je vous demande vraiment de bien vouloir réfléchir.

M. PETILLON -

Je me permets d'insister, surtout à l'intention de M. DA SILVA, pour rappeler la définition des termes parce que l'on parle toujours de la loi SRU.

SRU = solidarité pour le renouvellement urbain.

La solidarité ne peut pas se faire selon un patchwork où seule la Communauté pour une commune désire conserver les pleines compétences; la seconde acceptant de faire confiance à l'Etablissement communautaire. C'est absolument impossible.

Au nom de cette solidarité pour le renouvellement urbain, oui la Communauté urbaine, dans certains territoires, imposera le respect du PLH, le respect de la mixité sociale et c'est une bonne chose. Mais, comme le disait également Monsieur le Maire, la Communauté urbaine – pourtant, Dieu sait si j'ai du recul par rapport à cet Etablissement – a rarement ou pratiquement jamais imposé aux communes quoi que ce soit; elle a toujours essayé de convaincre, parfois en tentant d'y aller avec beaucoup de persuasion (on ne peut l'empêcher) mais je pense qu'elle a toujours eu, au moins, ce respect.

Puisque vous donnez des informations, Monsieur le Maire, concernant Valorparc, puisque j'ai pris connaissance du courrier qui vous a été adressé, nous en sommes entièrement satisfaits.

Rappelez-vous ; il y a environ dix-huit mois dans cette salle, nous nous apprêtions, les uns et les autres, à prendre une délibération pour vendre le terrain à la Communauté urbaine. A cette occasion, je suis moi-même intervenu en demandant le retrait de cette délibération car nous n'avions pas toutes les garanties.

Suite à cela, une présentation de Valorparc a été faite par la Communauté urbaine qui reprenait, non seulement les 13,5 ha situés entre la RN17, la route départementale, la voie express et les fonds de propriété du Château Lamon, mais encore s'étendait jusqu'à la rue du Billemont pour le programme d'habitat.

Nous avons réagi unanimement en disant : *Non, Valorparc, aujourd'hui, doit se cantonner à ce qui est prévu au PLU.* Et aujourd'hui, nous avons cette assurance sur le périmètre, sur la faisabilité d'une zone de qualité et avec des implantations qui sont en relation avec ce qui se passe de l'autre côté où nous avons cet outil exceptionnel qu'est l'usine d'incinération ; nous

avons un outil exceptionnel qui est le centre de tri (Trisélec). Ce qui sera de l'autre côté sera en priorité sur les actions qui se feront en synergie par rapport à cela.

Donc pour Valorparc, nous partageons tout à fait aujourd'hui la position qui a été prise par la Communauté urbaine et sur laquelle vous avez donné (je le pense) votre assentiment ; c'est une bonne chose.

Dernier point puisque vous l'évoquiez pour les gens du voyage : nous souhaitons très rapidement enfin déboucher sur une délibération qui puisse donner espoir aux gens du voyage pour qu'un terrain soit aménagé sur le territoire roncquois, sur le territoire halluinois mais, comme je l'ai dit en Commission la semaine dernière, nous souhaitons vivement qu'il n'y ait pas, entre ces deux terrains pour l'accueil des gens du voyage, d'obstacles physiques tels qu'une Becque mais que ce soit un espace commun ... j'ai même dit ce jour-là... allons-y, mettons des chevaux de frise et, pendant qu'on y est, des barbelés... Je rappelle que nous avions pris une délibération il y a un an pour les mettre au Petit Menin, juste avant c'était sur le côté de Trisélec, et à cette époque le terrain des gens du voyage commun à Halluin et Roncq était entièrement sur le territoire d'Halluin.

Je souhaite donc que l'on gomme aujourd'hui ces frontières et qu'on choisisse le terrain le plus intelligemment possible dans l'intérêt de chacun.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais dire.

M. LE MAIRE -

A propos du terrain des gens du voyage, avant de passer la parole à Monsieur DA SILVA, je le répète : il faut que les règles du jeu soient bien connues, bien précisées avant toute chose pour que les trois acteurs essentiels (la Communauté urbaine, les villes d'Halluin et de Roncq) soient parfaitement au diapason. On sait bien, ici même, comment ces dossiers ont évolué dans l'histoire.

Monsieur DECEUNINCK, nous vous écoutons.

M. DECEUNINCK -

En fait, ce qui est gênant dans la délibération de la Communauté, c'est l'impression que nous avons de transférer complètement la compétence en matière de PLH, et non pas en termes d'exécution foncière du PLH.

Quand on dit « c'est déjà fait », si on fait un parallèle avec le PLU où les villes sont effectivement régulièrement consultées et l'avis des villes pris en compte, dans l'avenir continuera-t-

on à fonctionner de la même manière au niveau du PLH suite à cette délibération ?... C'est une question que je pose.

Par ailleurs, et j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce point, Monsieur le Maire, lors des précédentes délibérations, quelque part, quand on touche à la démographie d'une ville, il faut qu'on puisse, dans les responsabilités qui sont les nôtres, mettre en adéquation les infrastructures de ces villes. Ceci nécessite (je le pense) une coordination très forte entre la décision d'augmenter la population de la ville, qui ne nous appartient plus, et nos responsabilités directes en ce qui concerne les écoles et les autres équipements.

M. LE MAIRE -

Cette réflexion, Monsieur DECEUNINCK, est celle de nombreux élus qui se situent dans les campagnes françaises. Récemment, je lisais la Gazette des communes, qui relayait un certain mal-être. Il y avait naturellement plusieurs avis : des élus qui estimaient que l'intercommunalité était profitable pour leur commune et que, sans elle, rien ne pourrait progresser aussi vite et aussi efficacement. Et d'autres disaient... si l'on n'avait pas transféré notre compétence PLU à l'intercommunalité, cela aurait été beaucoup mieux.

A Roncq, nous n'avons pas à nous plaindre du transfert de compétence en la matière à la Communauté urbaine, tout simplement parce que je pense que la Communauté urbaine, dans son rythme de travail, dans son respect des communes (je confirme complètement les propos de M. PETILLON à ce sujet) fait que nous n'allons pas à marche forcée vers un objectif mais par un effort partagé. C'est toute la différence.

Avec Mme CALLEWAERT, j'ai rencontré à plusieurs reprises M. CACHEUX, Vice-Président à l'habitat ; ceci pour vous dire qu'il y a véritablement un effort d'écoute de l'ensemble des communes ; M. CACHEUX a rencontré tous les maires des différentes communes pour parler évolution d'urbanisme.

La Communauté urbaine a véritablement le souci de veiller à ce que chaque commune puisse participer à cet effort collectif à son rythme, y compris au rythme de l'évolution de ses équipements collectifs publics forcément puisqu'il y aura apport de population, puisqu'il aura développement urbain, il y aura nécessité d'accompagner ces efforts urbanistiques d'équipements publics collectifs qui seront, en grande partie, à la charge des communes. Cela ne pourra pas se faire en violant, en quelque sorte, la marche et le rythme que veulent imprimer ces différentes communes.

17

Honnêtement à la lecture de toutes les expériences que nous avons pu mener avec l'Etablissement communautaire et c'est vrai que nous avons beaucoup à dire, nous avons aussi beaucoup de louanges à lui adresser pour sa gestion d'un certain nombre de dossiers.

Je n'ai pas parlé des voiries. Pascal FLAHOU a un excellent contact avec l'UT de Roncq du Dronckaert et nous avons pu faire avancer, au cours de ce mandat, vraiment beaucoup de dossiers de voirie, y compris de parking communautaire. Tout à l'heure, nous parlerons de la gare ; outre le Centre-Bourg, nous avons quand même obtenu un petit parking situé en face du cabinet médical rue de Lille, un parking de 60 places devant la future salle de la gare et un parking de 70 places au Blanc-Four, ce qui n'est pas rien au terme d'un mandat et ce qui montre quand même la volonté de la Communauté urbaine de nous accompagner au mieux quand elle sent un dynamisme dans la commune demanderesse.

Donc, les choses se font vraiment au même rythme. Il n'y a pas volonté, de l'une ou de l'autre, de prendre une certaine hégémonie mais, au contraire, d'être vraiment accompagnatrices du mouvement.

J'y vais donc sans aucun état d'âme mais en sachant, pour autant, que nous devrons mener une vigilance, comme les élus futurs devront la mener en permanence.

On a bien vu les débats, les inquiétudes de nos compatriotes par rapport à l'évolution européenne. Cette vigilance doit toujours s'exercer même si nous sentons, au fond de nousmêmes, que cette évolution va vers le transfert d'un certain nombre de nos compétences à un organisme collectif un peu plus important que le nôtre, qui aura les moyens de nous aider dans notre développement et dans notre progrès.

Pour que vous puissiez réfléchir et discuter entre vous, je suspends la séance quelques instants.

(Suspension de séance)

Nous reprenons le cours de nos débats ; je porte aux voix cette délibération

Qui est pour ? les groupes 100 % Roncq, Alliance & Actions et Une voix libre

Qui s'abstient ? le groupe Bien dans ma ville, bien dans ma vie.

Je préfère une abstention à un vote contre.

2.02 - ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE - PROJET D'AIRE D'ACCUEIL - PROPOSITION COMPLEMENTAIRE - MODIFICATION DU PLU - RESERVE DE SUPERSTRUCTURE

(Délibération retirée)

M. LE MAIRE -

Nous aurons encore à y travailler lorsque le dossier sera plus avancé au niveau communautaire.

2.03 - REHABILITATION DES ATELIERS MUNICIPAUX DE LA GARE EN HALLE POLYVALENTE - MISE EN CONCURRENCE - DELEGATION AU MAIRE - ARTICLE L 2122-21-1 DU CGCT

A ce jour, l'organisation de manifestations municipales ou associatives, accueillant un nombre de participants supérieur à 250 nous contraint, faute de locaux appropriés, à occuper des salles à vocation sportive en les « désaffectant » pour l'occasion.

Afin de pallier ce déficit d'équipement, nous avons décidé de réhabiliter l'ancien site de la gare comprenant les ateliers municipaux, en halle polyvalente. Celle-ci est destinée à accueillir tous types d'activités: concerts, forums, repas conviviaux, expositions, spectacles, manifestations protocolaires... L'équipement intérieur comprendra une salle polyvalente, des loges, des sanitaires, un office, un bar, une scène amovible ainsi qu'une régie son et éclairage.

L'espace extérieur sera également traité sous forme d'esplanade végétalisée consacrée au stationnement des véhicules, au déroulement d'activités extérieures (ducasses, cirques, fêtes et manifestations diverses...) mais aussi à la promenade piétonnière.

L'agence T'KINT s'est vue confiée la maîtrise d'œuvre de ce projet et a estimé le coût de cette réhabilitation à 1.100.000 € HT.

Les travaux à réaliser ont été répartis en 13 lots :

Lot	Désignation
1	Démolitions
2	Charpente
3	Couverture
4	Menuiseries aluminium
5	Plâtrerie
6	Faux plafond
7	Menuiseries intérieures, agencement
8	Carrelage
9	Peinture
10	Sol souple
11	Plomberie, ventilation
12	Electricité
13	VRD

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir charger Monsieur le Maire de souscrire les marchés correspondants en application de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), la formule des marchés négociés étant d'ores et déjà envisagée.

Ce dispositif délibératif permet ainsi à Monsieur le Maire, outre de lancer la consultation selon les modalités qui lui paraissent les mieux adaptées, de conclure les contrats correspondants après décision d'attribution par la Commission d'Appel d'Offres, sans que notre assemblée délibérante n'ait à se prononcer à nouveau sur ce dossier.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 17 octobre 2006.

M. LE MAIRE -

C'est un projet important dont on parle depuis quelques décennies : la création d'un lieu polyvalent, dédié à l'animation culturelle, dans la ville.

Jusqu'à présent, il était en effet impossible d'accueillir plus de 200 spectateurs dans nos équipements. Je situe quand même la donne : la salle Catry et la salle polyvalente sont les deux seules salles en capacité d'accueillir 200 à 250 spectateurs, ce qui nous oblige à nous retrancher dans les grands équipements sportifs tant du Blanc-Four que du Centre.

Notre programme municipal 2001 avait pris en compte ce besoin et promis la concrétisation d'un tel équipement pour deux raisons :

- d'abord parce que nous avons une offre culturelle importante sur le territoire tant par les services municipaux que par les acteurs du monde associatif; la Ville est très riche en dynamisme culturel;
- parce que nous souhaitions redonner aux équipements sportifs leur dimension, celle de salles dédiées essentiellement à la pratique du sport. Certes, il fallait partager parce que nous n'avions pas de salle, mais force est de constater qu'il est quand même plus sain et préférable d'éviter les banquets dans les salles de basket ou de tennis de table pour y voir uniquement se pratiquer ces sports que nous aimons.

Ce retour à la vocation première des salles de sport et la possibilité d'offrir un équipement dédié aux activités socioculturelles, sera chose faite en 2007 au secteur de l'ancien quartier de la gare de Roncq qui, en même temps, se verra transformé.

L'originalité de ce projet réside tout d'abord dans la requalification, la réhabilitation des ateliers municipaux construits (pour mémoire) en 1999, il y a moins de 10 ans, et aujourd'hui relocalisés dans le nouveau Centre technique municipal, en une salle polyvalente.

Sa localisation entre le Centre-Bourg et le Blanc-Four constitue un atout majeur : c'est une situation idéale de rassemblement de toute la population, confirmée d'ailleurs lors des deux dernières fêtes foraines. On a pu observer la participation importante de familles venant du Blanc-Four, ce que l'on ne constatait pas lorsque les fêtes foraines se situaient au Centre-Bourg.

Nous savons ainsi, et c'est le pari que nous faisons, que ce n'est pas risqué puisque les gens du Blanc-Four viendront spontanément se rassembler sur ce lieu.

En outre, l'aménagement d'un équipement d'animation et de l'esplanade qui lui fait face, permettra dans un second temps, outre de rassembler, de redonner vie à ce quartier économique ancien... je rappelle que c'était quand même le lieu où il y avait des marchandises, des trains de voyageurs qui arrivaient, qui circulaient, qui aujourd'hui mixe de l'habitat, de l'économique et du commerce, de l'artisanat à travers Actival et qui, demain, aura un cadre urbain renouvelé puisque l'on va créer du parking et on va donner à ce lieu un équipement collectif fort.

J'oubliais naturellement les écoles tant publiques que privées, le collège privé situé à proximité et qui pourra bénéficier de ce parking important.

Donc, devant la future salle, il y aura une esplanade de 7000 m² sur laquelle Lille Métropole Communauté Urbaine construira un parking public d'une cinquantaine de places et, depuis la rue de Lille, un nouvel accès en pente douce permettra aux voitures et piétons d'accéder par la rue Latérale au centre de l'espace d'activités extérieures. Cette esplanade pourra accueillir toutes sortes d'activités de plein air tant les foires, marchés, que les ducasses, expositions, cirques... que sais-je encore.

Regardons de l'extérieur quel est l'esprit de ce nouveau bâtiment ?

D'abord, il fallait corriger un petit déficit en terme d'image puisque le bâtiment des ateliers de la gare se situe, aujourd'hui, en retrait de la rue de Lille et le pari de l'équipe d'architectes que nous avons choisie, est de réserver une accroche visuelle par la déstructuration de ce bâtiment qui, en plus, revêtu de cette parure de zinc, aura un aspect plus contemporain, plus moderne pour accompagner les activités d'aujourd'hui et de demain. Et l'astuce, en quelque sorte, de ce bâtiment sera cette accroche (de verre et de zinc) à travers la salle des pas perdus (on y reviendra tout à l'heure) qui lui permettra d'être visible et d'accrocher le regard

du spectateur et du passant depuis la rue de Lille. C'est le premier point très important ; en plus, comme vous le voyez sur la projection (première image de synthèse qui avait été proposée) : demain, il sera marqué Roncq. Les ouvertures dans les façades de zinc permettent d'accueillir des verrières mais aussi de donner un visuel de logo à l'extérieur lorsque l'équipement sera éclairé le soir. On a donc ainsi quelque chose de tout à fait sympathique, vu de la rue Latérale, mais un peu décalé depuis la rue de Lille.

Il faut également relever l'asymétrie initiale : une pente plus haute que l'autre a permis au cabinet d'architectes d'offrir une lecture plus audacieuse, plus contemporaine de cet ancien bâtiment technique qui n'était qu'un bâtiment technique un peu banal, en écho à l'ancienne gare de Roncq dont la courbure du toit annonce une nouvelle modernité dans ce secteur. Il fallait une espèce d'écho moderne, d'écho contemporain entre le bâtiment de la gare et cette nouvelle salle.

La partie intérieure est complètement restructurée naturellement pour faire oublier, mais pas totalement, cette image d'entrepôt qui doit, pour autant, conserver son caractère de simplicité fonctionnelle.

Nous sommes dans le bâtiment ancien sur 1273 m² et ce nouvel équipement nous permettra d'avoir en bas une salle polyvalente pouvant accueillir entre 400 et 450 personnes assises et près de 1000 debout.

Une scène totalement amovible en fonction de toutes les configurations possibles.

A l'arrière, deux loges et deux salles vestiaires pour les artistes.

Des sanitaires publics sur la partie avant qui doivent servir à la fois à l'intérieur du bâtiment mais aussi pour l'extérieur lors de manifestations type expositions sur l'esplanade.

Un office pour les préparations de repas, comme à la salle Catry, permettant d'assembler un certain nombre de choses mais pas de cuisiner, ce qui sera totalement interdit car non prévu.

A l'intérieur du bâtiment, nous pourrons faire tous types d'activités ; c'est la polyvalence complète :

- par l'arrière, on pourra y rentrer des voitures pour une exposition par exemple ;
- on pourra y faire les marchés des saveurs que les agriculteurs organisent,
- le forum des associations, de la danse, du théâtre, des expositions...

tous types d'activités, y compris les banquets associatifs ou les banquets municipaux. Tout est possible !

Pour répondre à une question posée en Commission, naturellement le sol sera revêtu d'un béton et d'une résine pour ne pas livrer ce bâtiment en « brut de décoffrage » mais avec un ajout qui permette également d'y accueillir des concerts de musique. Si on recouvrait le sol de carrelage, la résonance serait un peu voire même très désagréable. Ainsi donc, tout est prévu de manière à ce qu'à l'intérieur les choses se passent tout à fait bien en terme d'acoustique.

2^{ème} question judicieuse et pertinente puisque la présentation du dossier par l'architecte en Commission a été nulle, il faut bien le dire. L'acoustique naturellement a été étudiée par le cabinet Kindt et j'y reviendrai tout à l'heure.

Il y aura donc de la mise en lumière, une sonorisation tout à fait adéquate qui sera réservée pour les associations, que ce soit nos harmonies, l'Harmonie du Blanc-Four, la Philharmonie, la Jeanne d'Arc... enfin tous ceux qui oeuvrent dans le domaine de la musique. Et le cabinet d'architecture s'est adjoint, en la matière, les conseils d'un acousticien qui règlera au mieux le problème de sonorisation sachant que le projet initial a défini un programme acoustique précis de manière à ce que les choses se passent bien à l'intérieur mais j'y reviendrai.

Là où, sur la projection, une personne est en train de lire un document (des tableaux sont exposés), vous êtes dans la salle des pas perdus qui fait 183 m². Elle a été conçue à la fois comme une salle d'expositions, très ouverte sur l'extérieur, mais aussi comme un lieu de buvette que nous avons, comme dans toutes les salles d'équipement culturel modernes.

La remarque de M. DA SILVA de pouvoir ouvrir le bar sur la salle a déjà été prise en compte par l'architecte qui va modifier quelque peu ses plans de manière à ce que toutes les configurations, y compris le spectacle des Miss vallée de la Lys, puissent s'y dérouler le plus vite possible.

A propos de l'acoustique, je voudrais simplement vous dire que ce point recouvre deux éléments :

La partie haute de la salle (6,50 m) et sur laquelle sont dressés ce que l'on appelle des velum qui permettent d'absorber les divers sons, ce qui apporte une correction acoustique extrêmement performante. Pour être très précis sachez que c'est un élément que je n'avais pas au départ : c'est de la toile Barisol micro perforée avec de la laine de verre pour servir de piège au son et, de l'autre côté, sur la partie basse (vous êtes à 4,50 m au plus haut point) vous avez une infrastructure de type salle Catry (plaques perforées également très performantes).

Les rideaux de scène devraient participer à cette bonne acoustique ainsi qu'un ensemble d'accrochage sur les murs de contre-cloisons, avec des parements de bois perforé doublés de laine de verre, qui permettront également d'absorber les divers sons.

Dans la salle des pas perdus –je cite l'architecte– une surface du panneau sandwich... c'est tout un programme pour la future buvette, en acier laqué perforé pour éviter les effets de résonance.

Tout est prévu pour l'acoustique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur naturellement, pour limiter les nuisances sonores qui pourraient s'en échapper. Nous sommes donc rassurés quant à ce problème d'acoustique.

Je pense avoir été exhaustif quant à l'agencement intérieur qui nous permettra de répondre au cahier des charges que nous nous étions fixé depuis quelques années, afin de permettre à tous de trouver un lieu dédié dans de bonnes conditions. Il est vrai que la polyvalence peut parfois être aussi un handicap lorsqu'on exprime un certain nombre d'arts différents ; je pense que chacun trouvera, là, une place à sa mesure : ce sont les cafés concerts de l'Harmonie du Blanc-Four, les concerts de la Philharmonie mais rien n'empêchera demain que les harmonies se produisent encore dans les églises, qui sont belles, qui ont une résonance particulière et qui pourront y voir se développer des programmes musicaux tout à fait spécifiques, qui n'y trouveraient pas le lieu qui leur serait dédié.

Voilà pour cette salle.

Par cette délibération qui est très technique, il vous est demandé de permettre au Maire de souscrire les marchés correspondants puisque c'est la formule des marchés négociés qui est envisagée,

De pourvoir lancer la consultation selon les modalités qui lui paraissent les mieux adaptées,

Et de conclure les contrats afférents, qui seront naturellement validés par la Commission d'appel d'offres.

Vous pourrez suivre toute l'évolution de ce chantier tant en amont qu'en aval, à travers cette Commission dans laquelle chacun d'entre vous est représenté.

Je laisse la parole à qui veut la prendre.

Monsieur COSYN.

M. COSYN -

En préambule, je vais faire un rapide historique de cette salle à vocation polyvalente et culturelle.

Fin 2000, nous avions voté contre un projet présenté par la municipalité précédente et je vous rappelle qu'à cette époque vous avez également voté contre, mais pas exactement pour les mêmes raisons. De notre côté, nous souhaitions un équipement maximum polyvalent (la fameuse arche renversée, le vaisseau renversé qui était superbe et qui nous paraissait extraordinaire). Nous avions accompagné ce projet pendant toute la durée de sa préparation mais à un moment donné, quand il a pris une ampleur un peu particulière en termes de coût et de dérapage, nous avions dit « Halte là, il faut revenir au projet initial! »

Le lieu, le plus souhaitable, pour implanter cet équipement était et reste le Bois-Leurent ; ce projet faisait partie de notre programme municipal en 2001 tout comme il faisait également partie de votre programme municipal 2001 et vous annonciez d'ailleurs souhaiter une salle à vocation culturelle quasiment pour les mêmes raisons que nous, à savoir le développement d'une politique culturelle populaire mais sur ce site-là.

Un certain nombre d'événements se sont passés. Il a fallu attendre 2006 pour voir paraître le nouveau projet mais, entre-temps, on a dépensé 2,650 M€ pour acheter le site Novoplastic et le requalifier en Centre technique municipal ; nous allons dépenser à nouveau 1,750 M€ pour requalifier ce bâtiment d'origine technique et qui le restera toujours, dans sa forme. Je n'aime pas du tout cette forme rectangulaire en termes d'accueil et de fonctionnement. Autre point important, le véritable centre géographique, pour nous, c'était le Bois-Leurent.

Or, par ce projet, on va retaper un hangar qui n'a que 7 ans. Cela veut dire que l'on a dépensé de l'argent quasiment pour rien pour 7 ans, on aura dépensé 2,650 M€ de plus pour déménager dans le site Novoplastic alors qu'il ne devait pas être occupé entièrement.

On va dépenser 1,7 M€ pour requalifier ce bâtiment, ce hangar... et je dis que c'est quand même malheureux.

On aura dépensé 4,350 M€ pour ces deux sites alors que si nous étions restés sur cette logique de site de la gare pour les services municipaux et techniques, quitte à rajouter une ou deux travées, le coût n'aurait jamais été si élevé. Nous aurions pu construire une véritable salle à vocation culturelle, polyvalente car la ville de Roncq qui est très riche au niveau activités culturelles pour un budget (rappelons-le également) qui à l'époque, au moment où il commençait à déraper, était de 2,2/2,3 M€ et nous serions peut-être aujourd'hui à 2,5 M€;

Ainsi pour un équipement superbe, nous aurions dépensé 2 M€ en moins.

Aujourd'hui, c'est le point qui me gêne : on va seulement retaper un hangar... je suis peutêtre un peu brutal dans mon raisonnement, c'est toujours un hangar qui est implanté au fond, qui risque de gêner un peu les riverains et il n'aura jamais l'aura qu'aurait une magnifique salle sur la zone du Bois-Leurent. Voilà ma première impression.

M. DECEUNINCK -

Vous ne serez pas surpris si je dis être d'accord avec Bruno COSYN sur l'analyse qu'il en fait puisque nous avons été porteurs de ce projet initialement sur la zone du Bois-Leurent pour les mêmes raisons que celles que vous avez évoquées, Monsieur le Maire. Les besoins n'ont pas changé depuis cette époque.

Les attendus de ce dossier sont toujours les mêmes ; la localisation, comme vous l'avez souligné, entre le centre et le Blanc-four est toujours, à mon avis, souhaitable sur le même site et toujours sur la zone du Bois-Leurent.

L'épisode malheureux du Centre technique municipal, je le pense, continue à constituer une erreur dans la gestion de cette Ville et vous êtes en train de la prolonger par une nouvelle erreur.

Vous allez vouloir nous refaire l'opération de la salle Catry, qui est une erreur, et toutes les opérations de réhabilitation, que vous avez pu mener en ce sens, défigurent le paysage local. Comme on repart sur le même processus que pour la salle Catry avec la même maîtrise d'ouvrage, on risque d'arriver au même résultat.

Par ailleurs, on ne peut pas prendre de décision sur ce dossier ; il est dommage que vous n'ayez pas été présent en Commission pour nous le présenter, ce qui aurait été plus efficace que la manière dont cela s'est passé.

Ce qui prouve bien, quelque part, que vous êtes le seul à maîtriser l'ensemble des informations liées à ce dossier, que l'information qui nous a été donnée était complètement erronée, que nous redécouvrons ce soir une nouvelle version et que nous devons décider sur un coin de table (c'est ce que vous nous demandez) d'engager 1,7 M€ sur un projet qui ne tient pas la route.

Nous ne pouvons donc pas nous associer à ce type de démarche.

M. LE MAIRE -

Je dois constater mon impuissance à vous convaincre ce soir. Mais je pense que beaucoup de choses ont été dites avec outrance.

Sans vouloir refaire l'histoire, le site du Bois-Leurent a beaucoup évolué depuis 6 ans ; c'est désormais un lieu dédié à l'accueil des activités de plein air, de loisirs de toutes les familles qui y trouvent leur compte.

Ne revenons pas à l'épisode Novoplastic devenu friche et qui a permis opportunément... ce n'est pas une erreur mais une chance : je souhaite que vous veniez le visiter lors de l'inauguration, mais également quand vous le souhaitez avec M. FLAHOU : au-delà du Centre technique municipal, il accueille simplement de la régie, des bâtiments administratifs et l'ensemble des stockages que nous avions disséminés dans la Ville : vaisselle, service Jeunesse, service Sports, Restauration municipale, parc de voitures, les parcs et jardins, etc., etc., ce qui permettra de corriger des « horreurs » dans la Ville et il y en a, je peux vous les montrer.

Par ailleurs, j'ai envie de vous dire qu'il fallait faire les choix au bon moment.

Lorsque vous avez fait le site atelier de la gare, il eût fallu alors en faire un véritable centre technique où tout le monde aurait pu être réuni en un même lieu. Nous n'aurions alors pas perdu de temps.

Lorsqu'on me fait un procès de temps, j'estime qu'entre 2000 et 2006, l'équipe que j'ai l'honneur de conduire a relevé un sacré défi. Je n'ai vraiment pas de leçon à recevoir et je ne souhaite pas non plus en donner.

Quant au choix de la localisation, tout le monde peut s'exprimer ; chacun a ses raisons, chacun a sa vérité.

Avec mon équipe, je considère que la situation de la gare qui est opportune, qui a été permise grâce au transfert de la régie municipale vers les ateliers, est une bonne situation parce qu'elle est dans un quartier qui a besoin d'être renouvelé, qui accueille (je répète ce que je disais en introduction) à la fois de l'habitat et de l'activité économique, mais c'est aussi un lieu de festivité avec le buffet de la gare. C'est dire que nous pouvons nous appuyer sur un certain nombre de leviers qui existent aujourd'hui et qui n'attendent que d'être mis en synergie.

J'ai rencontré l'ensemble des chefs d'entreprise du secteur ; j'ai rencontré les gens qui jouxtent ce projet et qui estiment que c'est vraiment une chance pour le quartier mais également pour d'autres communes : ce projet pourra rassembler en cet endroit idéal. Lorsque nous aurons des manifestations importantes, nous disposerons d'un grand parking,

digne de ce nom, qui pourra accueillir tout le monde. Je pense que les conditions d'accueil y seront tout à fait optimales.

Enfin, rentrer dans une bataille des chiffres serait une joute qui ne servirait à personne. Lorsque vous sortez 4 M€ de votre chapeau, je ne sais pas d'où vous les tirez!

Je voudrais simplement dire avec sérénité que c'est une halle polyvalente d'un coût de 1,1 M€ HT et que le montant des travaux de construction du bâtiment des ateliers s'élevait à 525.949 € à l'époque... faites le calcul, nous sommes loin des 4 M€ évoqués!

Ne commençons pas à semer le doute en citant des chiffres ; personne n'y gagnera.

Personnellement, j'y crois parce que ce sera d'abord un équipement de qualité.

Pensez bien quand même que l'ancien Adjoint à la culture, qui est devant vous, ne va pas brader le patrimoine municipal pour les associations que j'ai eu l'honneur de servir pendant tant d'années. Je voudrais leur livrer un lieu de qualité, un lieu où chacun puisse s'exprimer à sa mesure.

Monsieur COSYN, j'ai voté contre ce projet dans la précédente équipe municipale pour les mêmes raisons que vous : parce qu'il ne correspondait plus du tout au programme initial ! Aujourd'hui, nous revenons à ce programme simple, initial : répondre à la fois à l'attente des populations et à celle des équipes municipales qui ont besoin d'un lieu dont la jauge est importante.

Nous ne sommes pas d'accord sur la localisation.

Je vous trouve très sévère sur la qualité du bâtiment qui, pour moi, au contraire est de qualité; c'est un beau bâtiment qui a été bien habillé et bien aménagé par Mme KINDT, très intelligemment, qui en plus permettra de redonner au quartier un nouveau souffle.

Je ne peux être d'accord non plus avec M. DECEUNINCK lorsqu'il parle d'erreur pour le CTM.

Je le dis à nouveau : le CTM n'est pas une erreur mais une chance pour la Commune et vous verrez que, dans 20 ans, cet équipement sera toujours un équipement extrêmement pertinent. Nous avons anticipé et voulu le meilleur pour la Commune.

Quant à la localisation du Bois-Leurent, vous êtes suffisamment expérimentés, Messieurs autour de la table, pour connaître l'histoire de dossier où, à un moment donné, il avait été imaginé de refaire le cœur de ville. Je ne pense pas me tromper ; quand certains évoquaient la possibilité de raser les églises, d'en reconstruire une nouvelle, de refaire la mairie.... En quelques mots, de « tout foutre en l'air ».

Excusez-moi, en termes d'horreur, Monsieur DECEUNINCK, il y avait de quoi parler!

Je ne pense pas que mon équipe quittera la Ville en créant des horreurs parce que tous ses habitants s'y retrouvent; ils sont très contents de voir l'hôtel de ville restauré, très contents de voir les Ecuries restaurées, très contents d'être accueillis dans une salle Catry qui rappelle un certain nombre de choses, très contents de revoir la mairie annexe restaurée, très contents de pouvoir jouer à la bourloire... Je rappelle que la salle Catry, que vous trouvez peut-être « moche dingue », a quand même été agréée dans la concertation publique par la population; c'était une volonté municipale. D'ailleurs, lorsque je faisais campagne, on m'a demandé de conserver la salle Catry; j'ai respecté le contrat.

A un moment donné, quand même, soyons conscients du mandat qui nous a été confié par la population et que nous respectons.

Pour ma part, je respecte le débat, vous n'êtes pas d'accord sur la localisation, vous trouvez que le projet n'est pas beau... je n'accepte quand même pas que l'on vienne dire que nous bradons un bâtiment parce que j'estime que nous allons donner, justement à travers cet équipement, un niveau d'exigence, une qualité, des moyens aux personnes qui servent la culture à Roncq. Je vous en fais le pari.

Nous nous retrouverons, fin d'année 2007, dans ce bâtiment tout neuf et vous en serez contents... Bien évidemment, je ne parviendrai pas à vous convaincre ce soir.

M. COSYN -

Monsieur le Maire, je voudrais juste apporter une précision : ce n'est pas de mon chapeau que j'ai sorti des chiffres. Outre que je n'en porte pas, je les ai simplement retirés du document intitulé « Etat des autorisations de programme »

2,665 M€ et non pas 2,650 M€ (je m'étais trompé précédemment) pour l'aménagement du CTM

1,7 M€ pour la requalification du site de la gare.

Le cumul de ces deux AP fait bien 4,365 M€.

M. LE MAIRE -

Vous faites un paquet cadeau de l'ensemble alors que je vous parle de l'équipement culturel, et non pas du CTM ! Ce n'est pas acceptable...

M. COSYN -

Les deux projets sont liés...

M. LE MAIRE -

Ils ne sont en aucune manière liés ; ils sont opportunément liés en termes de localisation et d'affectation simplement mais nous parlons bien de l'aménagement d'un bâtiment en salle culturelle.

M. COSYN -

Parce que vous vous retrouvez aujourd'hui avec un grand bâtiment vide à la gare, vous décidez de l'aménager en une salle polyvalente.

Si ce bâtiment était resté tel que nous le souhaitions, peut-être avec une arche ou une travée supplémentaire, simplement pour pouvoir accepter le regroupement de l'ensemble des matériels et différents appareils municipaux, effectivement le coût n'aurait pas été si élevé; nous avons toujours exprimé notre vigoureuse opposition à cet achat et à cet aménagement du CTM. Je peux même ajouter que la dépense aurait été moins élevée pour la Ville et nous aurions eu un superbe bâtiment à vocation polyvalente et culturelle.

Je me permets de vous rappeler que, lors de cette fameuse délibération qui a été l'objet d'une séance chaude entre toutes, nous avons voté de la même façon parce que nous avions relevé une dérive très importante : la dépense était passée d'un coup de 2,2 M€ à près de 3 M€... Monsieur DECEUNINCK, ce n'était pas du tout de votre volonté mais c'était ainsi à l'époque. Je me souviens parfaitement qu'à cette époque vous disiez qu'il fallait bannir les salles rectangulaires pour des formes plus ouvertes, sans arriver bien sûr à une salle de concert digne du Berliner Philarmonic Orchestra. On était toutefois sur des projets beaucoup plus adaptés à ce que nous souhaitions.

Je ne vais pas poursuivre la polémique ; je ne sais pas si d'autres souhaitent prendre la parole. Je vous dis simplement mon opposition à l'aménagement de ce « hangar », ce projet reste pour moi un hangar, et si aujourd'hui on veut en faire une salle polyvalente, en clair, c'est parce que vous l'avez sur les bras. Si vous n'aviez pas déménagé le CTM, ce ne serait pas le cas.

Dernier point – à l'époque vous parliez d'une jauge d'environ 600 personnes comme nous en avions convenu tous ensemble au moment du montage du dossier.

Au départ, vous y avez travaillé avec l'ensemble des composants du Conseil municipal et nous étions alors tout à fait d'accord pour construire cette salle. Des divergences profondes sont apparues ensuite et ce dossier n'a pas été mené à son terme. On parlait d'une jauge plus importante, d'une esthétique, d'acoustique déjà... alors que je ne suis pas du tout motivé par ce projet.

M. LE MAIRE -

Monsieur COSYN, je ne suis pas dans l'histoire mais dans l'avenir.

Franchement, sans refaire le bilan qui ne servirait strictement à rien, je dis simplement à Monsieur DECEUNINCK, qui a sans doute bonne mémoire, que c'était bien l'équipe de l'époque qui voulait une salle Catry à roulettes sur le site de la gare. Aujourd'hui, on lui trouve tous les défauts alors que ce site avait toutes les vertus à l'époque... c'est un simple constat.

Monsieur COSYN, vous faites un joli bilan avec de gros chiffres... plus c'est gros, mieux cela passe. Mais n'oubliez quand même pas que nous avons 2,5 ha de réserve foncière au CTM qui nous permettront de développer un certain nombre d'infrastructures dans les années à venir, notamment pour accompagner le PLH communautaire.

Je le répète, je suis confiant mais je n'aime pas le terme de « hangar ».

Vous avez déjà fait un procès sur le hangar à patates... vous êtes toujours dans les hangars!

Pour ma part, quand les hangars sont laids et qu'ils n'en valent pas la peine, je les rase. Quand ils sont de bonne qualité, ils sont conservés.

Aujourd'hui, c'est un hangar banal, mais de bonne qualité.

Demain, ce sera une belle salle culturelle dans laquelle vous viendrez écouter la Philharmonie du Blanc-Four et l'Harmonie du Centre. Pourquoi ?

Parce que tout le monde sera rassemblé en un même lieu ; tout le monde viendra sur ce lieu formidable qui sera dédié à la culture.

Personnellement, je suis ravi, je suis enthousiasmé par ce projet et je n'ai absolument pas ce hangar sur les bras. Je l'ai sur le cœur.

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA -

Ce soir, je ne voudrais pas commettre la même erreur que certains il y a 6 ans. Aujourd'hui, on donne beaucoup de raisons à cette salle qui était magnifique, sur laquelle tout le monde est d'accord, mais les vraies raisons sont politiques.

A l'époque, les élections approchaient et tout le monde a voté contre parce que cela arrangeait les affaires de certains.

Aujourd'hui, le projet qui nous est soumis convient moins bien que celui qui était prévu au Bois-Leurent pour diverses raisons mais, pour ne pas refaire les erreurs du passé, je voterai pour, parce que cette salle est indispensable. Si le projet ne se concrétise pas, nous en aurons à nouveau pour 6 ans. Si une majorité du Conseil refuse ce projet ce soir, le dossier sera remis au mandat prochain et le même cirque recommencera.

Je voterai donc pour ce projet.

Après la présentation qui nous en a été faite en Commission, qui était vraiment nulle, j'étais prêt à voter contre.

Suite aux corrections qui viennent de nous être apportées, si le programme est bien respecté par rapport à votre annonce, cette salle peut être un bon outil pour la municipalité et pour les associations.

M. LE MAIRE -

Vous êtes sur la voie de la sagesse, Monsieur DA SILVA ; c'est formidable. Monsieur PETILLON.

M. PETILLON -

Je ne voudrais pas que l'on réduise le débat à ce que l'on puisse croire que la majorité présente un projet (je vous rassure, Monsieur DA SILVA, il sera adopté) ; c'est toujours ce qui est un peu désagréable : les projets nous sont présentés une semaine avant le Conseil, très mal en plus.

Monsieur le Maire, je souhaite que vous soyez présent aux Commissions et nous aurons ainsi la véritable information, et non pas simplement ce soir. En outre, on sent très bien lorsque nous avons un débat hors commission, une semaine avant le Conseil, que tout est déjà ficelé et ce que l'on appelle les DCE (dossiers de consultation d'entreprises) sont certainement prêts : il n'y a donc plus de surprise sur un échange, sur un débat à avoir concernant cette salle.

Oui, je pense que l'ensemble du Conseil municipal est pour une salle à vocation multiple, j'insiste : l'ensemble du Conseil municipal !

Ce qui diffère aujourd'hui dans le débat, c'est la localisation.

Comme Bruno COSYN, je reste attaché à la situation d'origine. Lorsque vous dites, par exemple : pour le centre ville, pour les équipements municipaux, j'ai tenu les promesses faites pendant la campagne de maintenir la salle Catry en lieu et place, j'ajouterai que, pendant la campagne, vous aviez promis, dans votre programme, de le faire au Bois-Leurent. Vous avez respecté le principe de la salle polyvalente –c'est vrai— mais pas au Bois-Leurent comme vous l'aviez promis. Alors que dans le centre ville, nous étions d'accord sur le rôle de la salle Catry, nous souhaitions simplement la déplacer de quelques mètres pour lui donner un autre aspect par rapport au centre-ville.

Voilà pourquoi, aujourd'hui, nous ne participerons pas à ce vote concernant la salle polyvalente bien que nous soyons partisans effectivement d'un tel équipement.

Aujourd'hui, le débat est tronqué. On présente et on présentera à la population une majorité municipale qui réalise des projets allant dans le sens du besoin. Nous aussi, nous souhaitons aller dans le sens du besoin mais en respectant ce qui avait été orienté. Lorsqu'on est élu, c'est aussi respecter le choix fait par les autres et de les poursuivre, sauf si c'était une erreur et ce n'était pas le cas.

Avouez quand même qu'un bâtiment situé au fond de la rue Latérale, calé entre une rue et une ancienne ligne de chemin de fer, donne une perception moins pertinente, même si c'est un bâtiment neuf, que situé sur le coteau du Bois-Leurent.

A l'époque, effectivement on avait une vue d'ensemble du Bois-Leurent.

Aujourd'hui, on a beaucoup critiqué, par exemple, l'espace jeunesse qui est massif, en briques rouges. Je tiens quand même à rappeler que ce bâtiment, peut-être abrupt, s'harmonisait avec la grange, située derrière, tout en bois. Il y avait une relation d'ensemble.

Vous parliez du parking et j'aurai l'occasion d'y revenir au point suivant.

Sur le plan d'origine, sa capacité était de 220 places et non pas, comme proposé aujourd'hui, de 50 + 70 (derrière) soit 120-130 places. Il y avait donc une centaine de places supplémentaires.

C'est l'erreur que l'on a faite et que l'on s'apprête à poursuivre sur le point suivant.

Vous nous demandez de ne pas vous faire de procès d'intention mais, pour l'opposition, n'en faites pas non plus sur l'équipement que nous souhaitions tout comme vous, Monsieur le Maire, sur le territoire.

M. LE MAIRE -

Je ne vous fais aucun procès d'intention, Monsieur PETILLON, sauf que la majorité travaille, avance.

Si votre seul point de désagrément porte sur la localisation, je rappelle que vous la connaissiez depuis plus d'un an. Nous ne l'avons pas sortie du chapeau il y a une semaine. Vous saviez notre volonté d'aménager puisque le transfert du CTM avait tout de suite dégagé l'opportunité d'y implanter une salle culturelle.

Pour ce qui concerne la localisation de cette salle, elle a été évoquée partout : on a parlé de la ferme Grimonpont pendant un moment... Vous le savez, ce projet à Roncq a été sur roulette pendant un certain nombre d'années.

Je souhaite la fixer à un endroit et lorsque vous avez un avis extrêmement tranché sur la rue Latérale, je vous dis, au contraire, que c'est un joli lieu. Actival est un beau bâtiment qu'il faut absolument sauvegarder ; je suis pour la pérennité de ce bâtiment industriel qui est l'un des derniers fleurons de l'industrie textile roncquoise. Nous n'en aurons plus. Maintenons-le et je sais que les activités économiques, qui s'y déploient, ont un véritable avenir. Nous avons la gare qui a été extrêmement bien restaurée, qui est aussi un lieu de vie. Gageons pour que, dans ce quartier, nous puissions avoir une réussite.

Le Bois-Leurent était aussi une bonne localisation ; pour autant, il fallait le faire au moment opportun. Nous avons perdu du temps, aujourd'hui nous le rattrapons et nous avons cette opportunité heureuse, qui ne l'est pas par défaut, et je louange la sagesse de M. DA SILVA qui, par cette discussion, a permis d'aboutir à nous rassembler sur cette question.

Voilà ce que je voulais vous dire mais je comprends que vous soyez déçus parce que ce n'est pas tout à fait ce que vous souhaitiez.

Monsieur VARLET.

M. VARLET -

Monsieur le Maire, je vous ai envoyé un courrier pour vous interroger sur deux points, en particulier concernant l'acoustique de la salle.

Pourquoi ai-je envoyé ce courrier, au moins sur ce point ?

Comme répété à plusieurs reprises, mardi dernier, le dossier nous a été présenté d'une façon lamentable ; c'était vraiment nul, comme l'a souligné M. DECEUNINCK et comme l'a rappelé Michel PETILLON.

34

Par conséquent, nous n'avions aucune réponse sur le problème crucial de l'acoustique d'une telle salle. C'est la raison pour laquelle je vous ai adressé ce courrier que j'ai déposé seulement hier après-midi à votre bureau et je comprends bien que vous n'ayez pas pu le considérer comme une question orale puisqu'il n'a pas été déposé dans les 5 jours francs. Ceci étant, à partir de cet exemple, je voudrais dénoncer votre manière de travailler avec les oppositions depuis le début de votre mandat. Vous avez remplacé les commissions

thématiques par deux commissions...

M. LE MAIRE -

Je vous en prie ; nous n'allons quand même pas alourdir le débat avec votre cinéma habituel sur les commissions. Nous connaissons votre façon de faire par cœur ; ne faites pas le procès du fonctionnement de la majorité que vous avez un peu insultée tout à l'heure d'ailleurs en estimant que seul le Maire était en compétence de pouvoir répondre aux questions, ce qui n'est pas vrai.

Tout à l'heure, Mme VANDEWIELE apportera une réponse. Je commence à être fatigué des leçons que vous donnez.

Monsieur VARLET, lorsque vous ferez des propositions, nous les prendrons en compte. Aujourd'hui, nous ne sommes pas sur le temps de la proposition, vous êtes sur le ton de la critique.

Vous êtes comme Aristide Briand qui, en son temps, voyait où les gens couraient et il essayait de courir derrière pour rattraper le bruit. Vous êtes dans la rumeur ; pour ma part, je ne suis pas dans la rumeur mais dans l'action. Et le jour où vous aurez des propositions concrètes, nous les prendrons en compte.

Maintenant, nous n'allons pas alourdir le débat sur le fonctionnement des commissions, ce n'est pas à l'ordre du jour. Recentrez-vous sur la halle culturelle.

M. VARLET -

Justement à propos de la halle culturelle, je vous ai posé des questions concernant l'acoustique. Je ne vous les aurais pas posées si nous avions eu une réunion de commission correcte, ce qui n'a pas été le cas et nous n'avons pas eu l'information qu'il fallait.

M. LE MAIRE -

Vous posez une question ; je vous réponds. Je pense que c'est correct!

M. VARLET -

Vous avez donné une réponse ce soir en Conseil municipal.

M. LE MAIRE -

Et alors, une semaine plus tard!

M. VARLET -

Etes-vous également prêt à donner une réponse à l'autre question que j'ai posée ?

Mais je sais ce que vous allez me répondre, s'agissant du chauffage par le sol de l'église Saint-Piat.

M. LE MAIRE -

La question est hors sujet, Monsieur VARLET!

Nous sommes sur la halle culturelle!

Si vous le souhaitez, je vous donnerai cette réponse tout à l'heure mais, j'insiste, nous sommes sur le sujet de la halle culturelle.

M. VARLET -

Je faisais simplement référence au courrier que je vous ai envoyé, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE -

Vous me l'avez envoyé hier!

M. VARLET -

Je le sais bien mais ce sont des questions tellement nettes et précises qu'elles ne nécessitaient pas cinq jours de réflexion pour y répondre, très honnêtement.

M. LE MAIRE -

Dites un peu. Vous m'avez écrit hier et pensez bien que j'ai eu d'autres sujets à traiter dans la journée que le courrier de M. VARLET...

M. VARLET -

Je sais bien, Monsieur le Maire, que vous êtes très occupé. Pour autant, je redis qu'il ne faut pas cinq jours de réflexion pour répondre à ces deux simples questions : le chauffage sera-til par le sol pour l'église Saint-Piat d'une part et d'autre part, l'acoustique est-elle prévue pour cette salle ?

M. LE MAIRE -

Vous m'avez écrit hier et vous aurez la réponse le moment venu. Mais je vous dis : *ne courez pas après les bruits qui essaient de vous rattraper,* Monsieur VARLET.

Monsieur DIZY.

M. DIZY -

Je voterai contre cette délibération pour la simple raison que je trouve l'équipement insuffisant en termes de capacité d'accueil. Nous avons déjà des problèmes actuellement lors des concerts ; parfois, il faut prévoir au moins deux dates, par exemple au moment de Noël, pour pouvoir accueillir tout le public. Avec cette salle, on va se retrouver face au même problème.

L'église Saint-Piat, dans sa nouvelle configuration, pourra-t-elle encore servir à l'accueil d'un grand nombre de personnes ?

C'est la question que je me pose.

M. LE MAIRE -

Vous posez une question à laquelle vous apportez une réponse.

Madame VANDEWIELE.

Mme VANDEWIELE -

Merci, Monsieur le Maire. Comme le public ne participe pas aux commissions, je vais réitérer la réponse apportée lorsque nous avons été interrogés sur le fait que Mme KINDT n'avait peut-être pas répondu comme il le fallait et que vous vouliez que ce soit un élu précis qui vous présente le dossier. Je répète à nouveau la réponse que je vous ai donnée ce jour-là : étant donné que trois délégués sont en charge du dossier (Mme TRIVERI à la culture, M. MATHON aux associations et moi-même à l'animation), nous y avons effectivement travaillé tous trois ainsi que l'ensemble de la majorité et nous avons pris tous les éléments en compte. Lors de la présentation en commission, nous avons toutefois jugé utile que ce soit le cabinet d'architecture qui réponde aux questions et non pas les trois élus en charge ; effectivement, nous aurions pu être trois à vous présenter le dossier et sans doute redire trois fois les mêmes choses.

Ceci étant, tous trois, nous étions présents ; personnellement, je suis arrivée un peu en retard et je m'en excuse, mais j'étais bien présente.

Quant aux questions spécifiques, hors techniques, notamment quelle bâche, le nom des bâches... nous aurions été incapables de vous répondre parce que nous ne sommes pas architectes. Par contre, à toutes les questions du type de celle posée par M. DIZY relative au nombre de places, s'il l'avait posée en commission, nous aurions pu l'informer que la capacité était de 1000 personnes debout, qu'il était possible d'installer une scène modulable entre 8m² et 150 m². La capacité de places assises est de 450 mais si l'on réduit la scène, au prorata de la surface réduite, on peut rajouter des tables et des chaises.

Ce sont des précisions techniques qui auraient pu aussi être apportées en commission mais les questions ne sont posées qu'en Conseil municipal. Nous sommes toutefois prêts à vous répondre.

M. LE MAIRE -

Merci, Madame VANDEWIELE. Monsieur DIZY.

M. DIZY -

Je ne vois pas à quoi sert une telle capacité en places debout car les personnes ne vont pas rester une heure ou deux debout, surtout avec la configuration de la salle. Si on prend l'exemple du concert de dimanche dernier, avec un ensemble vocal qui prend beaucoup de place, cela réduit d'autant l'espace pour l'accueil du public. Forcément il y a un problème.

M. LE MAIRE -

Disposer d'une grande salle de x m², qui resterait vide toute l'année, ne sert strictement à rien.

Les églises continueront à accueillir ce type de manifestation pour tout type de configuration. Je pense qu'il faut quand même raison garder; nous sommes une commune de taille moyenne, dont l'ambition est celle développée par les associations et les services Culture et Animation, ce n'est pas une scène métropolitaine que nous accueillons; ce n'est pas le Vivat d'Armentières ou la Rose des Vents de Villeneuve d'Ascq, c'est un lieu dédié à la culture locale par les acteurs locaux.

Je voulais apporter cette précision et nous écoutons la dernière intervention.

M. DIZY -

D'après mes souvenirs, j'ai cru comprendre que, dans la nouvelle configuration, l'église Saint-Piat aurait un autel qui serait un peu plus avancé qu'actuellement.

M. LE MAIRE -

Je ne sais pas comment vous le savez parce que je ne le sais pas moi-même...

M. DIZY -

On en avait discuté en réunion de majorité, il y a environ deux ans.

M. LE MAIRE -

Mais vous n'êtes plus dans la majorité, Monsieur DIZY. Les choses évoluent.

M. DIZY -

Il y a deux ans, j'y étais encore.

A cette époque, j'avais cru comprendre que la configuration serait différente.

M. LE MAIRE -

Ne mélangez pas les dossiers.

Nous sommes dans la vie culturelle et non pas dans la configuration de l'église.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON -

En Commission, j'avais soumis une suggestion que vous pourriez reprendre. Je vous la présente, Monsieur le Maire, à moins qu'on vous ait rapporté mes propos.

Vous savez qu'un parking de 50 places est prévu à l'avant et 70 places à l'arrière. On m'a dit que la fête foraine s'installerait sur le parking de 70 places. Je pense qu'il serait plus judicieux et c'est important pour la mise en place des cloisons, de mettre la fête foraine vers la rue de Lille parce que c'est un élément d'animation, c'est de la lumière, de la musique, de la vie. Malgré tout, je formule à nouveau cette suggestion.

M. LE MAIRE -

Tentons de maîtriser l'implantation de la fête foraine, ce n'est jamais facile et je sais que les services qui travaillent, notamment avec M. MONTBRAND qui accueillent en général ce type d'activité, sont un peu débordés et n'en maîtrisent pas toujours l'accueil de la manière la plus convenable.

Nous écoutons à nouveau Monsieur DA SILVA, puis nous clôturerons ce débat, qui a été très riche.

M. DA SILVA -

Je suis tout à fait la suggestion de M. PETILLON pour que la ducasse soit plutôt en front à rue de Lille plutôt qu'à l'arrière de la salle et que l'on prévoie les parkings en conséquence. C'est un programme qui serait beaucoup plus intéressant pour la visibilité et le parking arrière servirait également pour les gens qui viendraient à la fête foraine.

M. LE MAIRE -

S'il n'y a plus d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ? Pour : 100 % Roncq et M. DA SILVA

Contre: MM. DECEUNINCK et DIZY

Abstention: Bien dans ma Ville, bien dans ma vie et Le groupe Alliance & Actions n'a pas pris part au vote.

Nous nous retrouverons donc l'année prochaine dans cette belle salle que nous pourrons dédier aux activités culturelles.

J'ai terminé la présentation de mes délibérations. Cela a été un peu long, j'ai monopolisé le débat ce soir et je m'en excuse. Nous allons poursuivre et M. MATHON va nous proposer un bel équipement dédié notamment à la pratique de la boule lyonnaise et, plus généralement, à l'ensemble des pratiques de boules sachant qu'il s'agit bien d'un équipement sportif.

2.04 - AMENAGEMENT D'UN SITE CONSACRE A LA PRATIQUE DE LA BOULE LYONNAISE - MISE EN CONCURRENCE - DELEGATION AU MAIRE - ARTICLE L 2122-21-1 DU CGCT

La Ville de Roncq met actuellement à disposition de l'association « La Boule Ferrée » sept pistes de boules lyonnaises au complexe Guy-Drut. Or, la vétusté des installations et l'insuffisance d'aires d'évolution perturbent le bon fonctionnement de ce club, en particulier lors de certaines rencontres. Ainsi, chaque année, le club est amené à utiliser le terrain en schiste du complexe Joël-Bats afin de répondre au règlement de compétition (16 pistes requises).

Or, à compter de 2007, cette surface schisteuse sera remplacée par un terrain de football synthétique, n'autorisant plus l'accueil de telles épreuves.

Il a donc été décidé de procéder à l'aménagement d'un site consacré à la pratique de la boule lyonnaise. La localisation de cet espace au bois Leurent, à proximité du jardin pédagogique et du terrain de bi-cross, s'inscrit dans une volonté municipale de dynamiser ce site et d'en faire un pôle d'activités ludiques et sportives.

Huit pistes (quatre couvertes et quatre extérieures) seront implantées dans un espace « fermé », dévolues à l'association « la Boule Ferrée ». S'y adjoindront deux autres espaces, permettant la matérialisation de huit pistes distinctes, mis à la disposition du public et alloués à l'association lors de manifestations inter-clubs.

La construction d'une annexe comprenant un local de rangement (matériel du club), une salle polyvalente et des sanitaires réservés ordinairement aux adhérents du club (entraînements et compétitions), permettra d'autre part l'accueil du public lors d'activités municipales développées au bois Leurent. Cet équipement sera conçu dans le respect de la démarche Haute Qualité Environnementale (H.Q.E).

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée à l'agence Marie-Pascale Bouchez de Lille. Le coût de cet aménagement a été estimé à 252.000 € HT.

Les lots ont été définis comme suit :

Lot	Désignation
1	VRD - espaces verts
2	Fondations - gros œuvre
3	Charpente bois - couverture
4	Menuiseries intérieures
5	Electricité
6	Plomberie - chauffage - ventilation

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir charger Monsieur le Maire à souscrire les marchés correspondants en application de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), la formule des marchés négociés étant d'ores et déjà envisagée.

Ce dispositif délibératif permet ainsi à Monsieur le Maire, outre de lancer la consultation selon les modalités qui lui paraissent les mieux adaptées, de conclure les contrats après décision d'attribution par la Commission d'Appel d'Offres, sans que notre assemblée délibérante n'ait à se prononcer à nouveau sur ce dossier.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne» a examiné cette question lors de sa séance du 17 octobre 2006.

M. MATHON -

Merci, Monsieur le Maire.

Sept pistes localisées au complexe Guy-Drut permettaient l'accueil des activités dites boule lyonnaise pour le club Boule ferrée roncquoise. L'organisation des compétitions nécessitant un nombre de pistes plus important (entre 16 et 32), celles-ci se déroulaient sur le terrain en schiste du complexe Joël-Bats au Blanc-Four.

Aujourd'hui, ce site est en transformation pour être remplacé par un terrain de football synthétique. Par ailleurs les responsables du club à plusieurs reprises avaient formulé la demande de disposer d'un site couvert afin d'assurer les entraînements en cas de pluie.

Un projet de relocalisation des aires de pratique de la boule lyonnaise a été élaboré sur le site du Bois-Leurent. Deux parcelles sont utilisées pour accueillir ce site :

- une première partie avec 12 pistes se situe près du jardin pédagogique
- une deuxième partie de 4 pistes se situe plus près de l'étang

Sur la première partie : 4 pistes couvertes et labellisées par la Fédération française de boule lyonnaise.

A l'arrière : également 4 pistes non couvertes également à la disposition du club.

Ces pistes pourront accueillir des activités similaires car non destinées uniquement au club ; en cas de demande pour d'autres activités comme des jeux de boule ludique, il n'y aura aucun problème.

Toutefois, cet aménagement permettra au Club de boule ferrée d'assurer à nouveau ses compétitions ; il disposera de 16 pistes.

Un équipement annexe se situera devant les pistes couvertes avec une salle d'activités d'environ 20 m² qui pourra servir au club comme à des activités extérieures, dans le Bois-Leurent, et un local pour stocker le matériel du club.

Des toilettes sont prévues à destination de tous les visiteurs du Bois-Leurent ainsi qu'un local poubelles.

Cet équipement respecte la norme HQE puisqu'il est construit en bois et béton cellulaire ; une cuve de 5 m³ sera, bien sûr, enterrée et située devant le local et permettra de recueillir ce volume d'eau pour les sanitaires, le jardin pédagogique ou encore pour arroser la piste.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte Marie-Pascale Bouchez de Lille. Le 17 octobre, des informations détaillées ont été fournies dont la présentation a été de bonne qualité. Le marché se décompose en 6 lots pour un montant de 252.000 € HT suite à l'étude qui en a été faite par Mme BOUCHEZ.

Nous vous demandons de bien vouloir charger M. le Maire de souscrire les marchés correspondants.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. LE MAIRE -

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON -

Décidément, ce soir on nous oblige à l'affrontement, Monsieur le Maire. Ce projet concerne une des plus anciennes associations roncquoises : la Boule ferrée, à laquelle nous sommes très attachés. Néanmoins, si nous n'avons pas d'opposition de principe sur la construction d'un tel équipement consacré à la boule lyonnaise, nous avons toutefois des remarques, et non des moindres, à vous faire tant sur le lieu d'implantation que sur l'architecture proposée, ainsi que sur les conditions de partage de ce bâtiment.

Le choix d'implantation – C'est l'espace Leurent.

Malheureusement, je ne pense pas que vous disposiez du power-point où l'on voit l'ensemble du Bois-Leurent, c'était un parc urbain où chaque équipement était bien placé, aéré. Sur le plan masse, tout l'espace que je pointe était consacré à l'origine à un parking (je l'ai rappelé au point précédent) d'environ 220 places. C'était la capacité nécessaire pour accueillir les gens qui se rendaient au parc Leurent ; aujourd'hui elle n'est plus que d'une cinquantaine de places.

Lorsque vous avez réalisé ces 50 places, je me souviens que nous avions soulevé le problème. Vous avez alors répondu qu'il s'agissait d'une première tranche, d'autres pourront être réalisées par la suite. Malheureusement, aujourd'hui ce n'est plus possible puisque le Bois-Leurent accueille désormais le bi-cross, juste à côté le jardin pédagogique et, derrière, vous vous proposez d'implanter le bâtiment pour la boule lyonnaise.

Cela veut donc dire que nous sommes condamnés à rester avec une capacité de 50 places. J'estime que c'est peu. Ce parking est déjà occupé complètement par les promeneurs ; si d'autres équipements sont ajoutés, où pourront stationner les gens ?... sur les pelouses, sur l'accotement herbeux de l'avenue de Flandre!

C'est dommage d'avoir réduit cette possibilité de stationnement à 50 places.

Toujours est-il que sur l'emplacement restant, entre le jardin pédagogique Raoul-Gadenne et le Bois-Leurent « pile poil » on va coincer un bâtiment qui, pour nous, est une véritable horreur et j'en arrive donc à ma seconde remarque sur l'architecture.

Ce sera en quelque sorte un préau de plus de 500 m², d'une hauteur de 7,50 m avec une toiture pratiquement plane en polycarbonate. Il suffit d'être sur la rue de Lille et de regarder le Bois-Leurent pour en avoir une très belle image qui sera alors amputée de moitié, sur la largeur, par ce bâtiment.

Je ne sais pas si vous avez fait la coupe de ce bâtiment. Nous l'avons vue cette semaine en présentation : ce sont des piquets de fer, une toiture plate avec du polycarbonate (espèce de plastique opaque).

Je sais parfaitement que les goûts et les couleurs ne se discutent pas mais, dans ce cas, on aurait pu faire beaucoup mieux.

Notre préférence aurait porté sur un bâtiment qui respecte plus le style de ce parc urbain. Un membre de la Commission a évoqué une espèce de hangar... on en revient à parler de hangar que l'on retrouve beaucoup, chez nous : des hangars à bi-pente, toiture tuiles, ossature bois, ouvert sur les côtés. C'est plutôt ce genre d'équipement que nous aurions vu dans cet espace.

Quant à son implantation, nous ne l'aurions pas proposée telle que située sur le plan mais beaucoup plus bas, proche de la plaine herbeuse (inoccupée aujourd'hui) qui aurait pu recevoir le bâtiment, toutes les pistes au même emplacement, sans gâcher la perspective du Bois-Leurent.

Concernant maintenant le partage de ce bâtiment, en Commission a effectivement été évoquée la possibilité d'une utilisation autre que par le club. Michel MATHON vient de donner la réponse : les joueurs de pétanque classique en salle pourront donc l'utiliser. Il s'agit toujours de jeu de boules mais notre question allait bien au-delà.

On se retrouve en effet avec quelque chose qui n'est quand même pas banal, d'une surface de 500 m², qui peut donc regrouper environ 500 personnes debout, comme dirait Mme VANDEWIELE, dans un espace où se déroulent des manifestations que la pluie vient parfois perturber. Ce bâtiment aurait pu être utilisé comme lieu de repli en cas d'intempérie.

Même si l'on admettait ce principe, cette situation « enclinquée », selon l'expression roncquoise, entre ce qu'il y a devant et derrière n'est pas la meilleure solution.

L'avantage d'implanter cet équipement le long de l'allée permettrait d'ouvrir le flanc du bâtiment pour servir d'abri aux utilisateurs de cet espace.

Effectivement, chaque association peut légitimement souhaiter un équipement réservé à ses seuls adhérents, mais il nous faut aussi veiller à ce qu'il puisse servir et satisfaire d'autres besoins. La contrainte me paraît tout à fait raisonnable au regard de l'intérêt que représente cet ouvrage. Si l'on devait ouvrir ce bâtiment pour servir d'abri en cas de manifestations, il suffirait d'y prévoir un plancher (je me tourne vers mon ami Bruno) ce qui semble facile et retrouver une très grande surface directement branchée au milieu de l'espace central Leurent pour recevoir des manifestations se déroulant sur place.

Pourquoi 16 pistes pour cet équipement super chouette ?

C'est un peu l'histoire parce qu'il y avait un terrain en schiste au Blanc-Four.

Une fois par an, en effet je voyais (derrière chez moi) ce terrain coupé en une multitude de pistes de boule. Sans doute est-ce la raison pour laquelle une manifestation à Roncq regroupait autant de jeux de boule lyonnaise ?

Devions-nous aller aussi loin dans cette reconstruction?

Vous en avez fait le choix. Je pense qu'il n'est pas mauvais de redonner cette possibilité mais, pour autant, je dis à nouveau que nous sommes absolument hostiles à l'architecture choisie. Je regrette que les images de synthèse que nous avons vues cette semaine ne puissent pas être projetées ce soir. Sans parler d'un cri d'effroi lors de cette présentation, je n'ai entendu aucun de mes collègues dire que c'était beau.

Nous ne partageons donc pas du tout ce choix d'architecture.

Cette implantation va masquer une partie du Bois-Leurent, ce qui est dommage. Il faut préserver notre espace boisé qui n'est pas très grand (1 ha), dans sa perception.

En Commission, nous avons demandé à M. MATHON si les gens pourront visualiser ce qui se passe. Il nous a répondu que les planches à l'horizontale, sur la hauteur du bâtiment, seront espacées de 20 cm ce qui permettra une visualisation des activités. Malheureusement, si vous allez sur place, vous constaterez que le bâtiment est entouré des taillis du Bois-Leurent et les gens risquent de s'y piquer.

Je reviens sur la proposition d'architecture et sur l'implantation : sur le principe, nous souhaiterions pouvoir le voter mais pas dans de telles conditions parce que nous estimons que, là aussi, le dossier a été mal étudié.

M. LE MAIRE -

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA -

Vous connaissez mon attachement pour le sport à Roncq et pour les associations en général.

Avec l'OMS, il y a quelques années déjà, nous avions demandé de reconstruire une grande salle dans le style de celle qui existait dans le temps et c'est certainement à cela que M. PETILLON a fait allusion.

Je crois que ce bâtiment pourrait être complémentaire à l'équipement demandé non seulement pour le sport mais également pour tous les loisirs, ou à destination des centres aérés qui pourraient y prévoir des activités, les jours de pluie.

Cette situation ne me semble pas la meilleure. L'équipement devrait être beaucoup plus polyvalent, à moins de reconstruire une grange telle que demandée. Mais je serais étonné que vous ayez, dans vos tablettes, un nouvel équipement à nous proposer.

Je serais tenté de dire, comme précédemment, qu'il vaut mieux un minimum que rien du tout. Mais je crois que cet équipement pourrait être utilisable par beaucoup plus de monde, et servir également aux manifestations municipales, par exemple le 15 août. Vous me répondrez qu'il serait trop petit. Mais en cas de mauvais temps, au moins une partie des visiteurs pourrait s'y mettre à l'abri.

Il faut savoir que cet équipement répond à un besoin de l'association, qui le demandait depuis longtemps. Si la Ville ne le réalise pas, les compétitions ne pourront pas se dérouler puisque le terrain du Blanc-Four ne sera plus disponible.

Une réflexion pourrait être menée : êtes-vous prêt à modifier votre projet ou non, je n'en sais rien. Je pense toutefois qu'il serait bon de le retirer pour y retravailler.

M. LE MAIRE -

Je pense aussi que vous voulez beaucoup de choses à la fois alors que l'on ne peut tout vouloir partout; M. DIZY a tenu le même raisonnement tout à l'heure. Il y a des lieux pour certaines choses et des lieux qui ne sont pas faits pour certaines choses. Vouloir faire de la polyvalence partout est une erreur colossale.

La fête du 15 août est, de façon évidente, une manifestation de plein air. Si elle est malheureusement perturbée par le mauvais temps, elle sera plutôt annulée que maintenue même si une grange se situait à proximité. Le mauvais temps n'incite pas les gens à sortir. Il faut donc, à chaque fois, resituer la manifestation dans son cadre et son objectif. Vouloir mettre tout le monde sous un globe est impossible. Rendez-vous compte... pour le 14 juillet, il faudrait alors un équipement qui nous permette d'accueillir 10.000 personnes dans un même lieu. Comprenez bien que c'est totalement impossible.

Je pense donc nécessaire de rompre avec cette volonté de tout vouloir caser dans un même endroit, tout vouloir faire. Il faut définir des priorités et y répondre en fonction des besoins. Quelles sont les priorités qui se sont exprimées ici ?

- 1. Celle d'un club qui participe pratiquement à toutes les manifestations municipales, toujours présent le 14 juillet, le 15 août et bien présent ;
- 2. la pratique de la boule vraiment répandue dans les foyers de seniors. Grâce à Mme CALLEWAERT nous avons réussi à sauver la piste de boule alors qu'elle était condamnée dans le précédent plan du Centre-Bourg. Allez voir sur place, tous les jours une cinquantaine d'anciens s'adonnent à ce jeu et, malheureusement, subissent parfois les affres du temps qui les contraignent à rentrer dans le club Michelet.

Un véritable besoin s'exprime donc un peu partout. Regardez dans les quartiers, sans doute est-ce l'une des pratiques qui se partagent le mieux. Que ce soit aux Chats-Huants, au Lierre voire même au parc public, des gens jouent souvent à la pétanque. On constate un regain d'intérêt et de dynamisme pour les sports de boule.

Voyez donc ce site comme un équipement sportif à part entière et non pas comme une espèce de vague lieu de plein air, de hangar... Il est vrai que la description de M. PETILLON n'est pas de nature à engager qui que ce soit à y aller pour jouer à la boule lyonnaise; personnellement, j'aurais plutôt envie de me sauver; votre description n'engendre pas la mélancolie mais n'incite toutefois pas à y aller jouer. Il faut aussi faire preuve d'enthousiasme et, à un moment donné, valoriser parce que vous avez plutôt dévalorisé la copie de Mme BOUCHEZ au lieu d'y voir un certain nombre d'éléments favorables.

Couvert, ce site permet d'y pratiquer un sport de plein air.

Lorsque vous parlez du Bois-Leurent, ce site a également évolué.

L'urbanisme n'est pas un dogme, ce n'est pas une religion devant laquelle on vient déposer quelques bougies par tradition ou y faire brûler de l'encens. Par définition, l'urbanisme est évolutif dans le temps parce que la pensée humaine l'est aussi comme les pratiques en société. Lorsque nous sommes arrivés, le Bois-Leurent était créé et depuis six ans, les gens se l'ont approprié. De quelle manière ?

C'est du plein air!

Ils ne se sont pas du tout approprié l'espace jeunes. On peine à attirer les gens dans ce type d'activité justement parce qu'il est fourre-tout et pas suffisamment spécialisé. Quelque part, il faut aussi tenir compte d'une évolution, faire son diagnostic et trouver, de manière très pragmatique, le moyen d'accompagner cette évolution.

Qu'avons-nous fait?

A l'emplacement de l'ancienne halle culturelle (puisque nous savions que nous n'allions pas la développer à cet endroit) nous avons tout d'abord mis un terrain de skate.

Au bout d'un an qu'avons-nous constaté?

Que les jeunes n'y faisaient pas du skate mais du vélo!

Qu'avons-nous fait l'année suivante ?

Nous y avons implanté un terrain de bicross puis une aire de jeux supplémentaire. Comme le foot marchait bien, nous avons assaini le terrain et installé des pare-ballons, pour accompagner le mouvement.

Le pragmatisme, c'est cela, c'est du sport de plein air.

On y joue aussi au football, pour autant nous n'avons pas construit une salle de football à cet endroit.

Il faut donc bien fixer des priorités et répondre véritablement aux besoins, ne pas vouloir toujours faire en sorte que les lieux soient partagés quand ils ne sont pas partageables.

Tout à l'heure, j'ai parlé de la halle culturelle et ce sera un équipement véritablement polyvalent dédié à la culture. Il est évident qu'il faut se donner des jauges raisonnables. Nous n'accueillons pas des spectacles type festivités du 14 juillet tous les jours, ou destinés à un public de 500 personnes. Adaptons-nous sans orthodoxie et faisons pour le mieux là où nous devons le faire.

Ce soir, il vous est proposé d'abord un équipement qui s'intègre bien dans le lieu : HQE et la couverture de la halle, translucide, permet l'ouverture sur le bois mais vous ne la verrez pratiquement pas puisqu'elle culmine à 7,50 m pour tenir compte des contraintes de hauteur de ce sport.

Quant au problème de parking que vous avez évoqué, c'est un non-sens... vous travaillez tous actuellement, M. DIZY en tête, pour que les gens reprennent le vélo et vous me dites ce soir qu'il faut du tout parking ; ce n'est vraiment pas orthodoxe.

A la gare, vous aurez un beau parking.

Entre la gare et le boulodrome, il n'y a pas 10 km à parcourir et les gens savent marcher ou prendre leur vélo. Que constatez-vous le dimanche ?

Beaucoup de gens à pied promenant leur chien ou à vélo. C'est tout à fait louable ; c'est une zone de plein air, n'y rajoutons pas de la voiture là où il ne faut pas le faire. En cas d'événement exceptionnel, évidemment nous les accompagnerons au mieux. Je n'ai jamais

eu de problème sur l'espace public lorsque 10.000 personnes viennent chez nous pour les festivités du 14 juillet. Cela se passe très bien et, pourtant, nous ne proposons pas 10.000 places de parking à cet endroit.

Il faut examiner l'évolution, bien analyser les besoins, savoir à quoi on répond et –c'est logique– on peut s'opposer sur l'architecture, sur la conception, sur la localisation.

Nous estimons que c'est une bonne localisation qui permettra, en outre, de créer une espèce de pôle. Au-delà de la couverture de piste, vous oubliez qu'il y a un club house, un lieu de vie pour l'association qui sera ouvert sur l'extérieur, des sanitaires qui répondront aussi à des besoins puisqu'il n'y en avait pas à disposition aujourd'hui. Qui dit cross, ne dit pas forcément création d'une batterie de 10 vestiaires mais que des sanitaires confortables puissent accueillir les enfants demain.

C'est cela le partage sur cet espace de plein air qu'est le Bois-Leurent et je pense que M. MATHON a rendu une copie tout à fait honorable ce soir, qui a été bien instruite par Mme BOUCHEZ à qui je fais vraiment confiance pour que cette réalisation puisse se faire à cet endroit.

Je pense avoir répondu à toutes vos questions ; il nous faut vraiment être sur l'idée qu'il s'agit d'un équipement sportif, partageable. Vouloir y danser ou y manger serait complètement illusoire. Quand vous vous rendez au Bois-Leurent, ce n'est pas pour manger dans une guinguette ; il y en a bien sûr à Roncq mais vous y allez quand vous avez envie de pique-niquer.

M. PETILLON -

Monsieur le Maire, ne tournez pas en dérision mes propos sur la boule lyonnaise. Je respecte la pratique des différentes disciplines sportives.

Si vous avez répondu à ma question concernant le partage du bâtiment, nous n'avons pas le même point de vue mais il n'y a pas péril en la demeure. D'autres plus tard, peut-être même vous-même pourriez très bien dire dans quelque temps que vous l'utiliserez pour autre chose.

Vous avez apporté une réponse à ce jour sur l'utilisation et la polyvalence de la salle.

Quant à l'architecture et au choix de l'implantation, vous conviendrez avec moi que c'est irréversible.

Ce soir, le reproche que je fais à votre proposition : alors que nous avons un très grand espace, vous y avez des pièces imbriquées comme dans un puzzle ; il n'y a plus de respiration.

Dans le choix que je fais quant à l'implantation qui se situe dans un espace libre, cette suggestion a l'avantage, peut-être si l'on continue sur une architecture que vous aimez, à le fondre dans la nature. Elle présente surtout l'avantage, si on revient un jour à une polyvalence de cet espace, d'être branchée directement sur les allées de circulation ainsi que de pouvoir réaliser l'ensemble des pistes et non pas de les disséminer en deux endroits, comme vous l'avez présenté.

A propos de l'implantation, je ne pense pas vouloir mettre des bâtons dans les roues mais simplement améliorer le « schmilblick ».

Quant à l'architecture, je ne vous ai pas convaincu. Dommage que ce soir nous n'ayons pas, ne serait-ce qu'à l'intention du public, des perspectives et plans de ce bâtiment que je continue de qualifier de « pas très heureux », pour ne pas dire plus.

M. LE MAIRE -

De façon évidente, Monsieur PETILLON, ce projet n'est pas sur l'architecture remarquable ; n'exagérons rien. Il s'agit simplement d'un équipement sportif qui s'intègre bien dans l'espace.

L'endroit que vous situez est fortement occupé par les services municipaux aujourd'hui, et ils en ont besoin, notamment beaucoup en termes de jeunesse. De plus, le terrain est en pente et n'est pas tellement bien situé...

M. PETILLON -

Il faut aussi enlever 20 bouleaux à cet endroit alors qu'ils ont été plantés il y a quatre ou cinq ans.

Quant à l'emplacement que je propose, je m'y suis rendu avec M. VARLET et je peux vous affirmer que le terrain y est plat et non pas en pente, comme montré sur la projection. En outre, la perspective du Bois-Leurent n'est pas gâchée.

M. VARLET -

Excusez-moi ; y a-t-il une justification à ce choix d'emplacement parce qu'en remontant l'avenue de Flandre, la perspective du Bois-Leurent sera complètement occultée par un bâtiment, pas très heureux d'un point de vue architectural, juste devant le bois.

M. MATHON -

C'est une architecture tout en bois, sans métal.

Le bardage monte à 3 m puis le toit sur un premier côté. Effectivement, il y a 7 travées avec des poteaux verticaux ; je suis d'accord vous, mais le bardage sera ajouré puisqu'espacé de 20 cm. Ensuite, sur la hauteur comprise entre 3 m et 5,75 m, c'est ouvert et l'on aperçoit bien la végétation qui se trouve derrière l'équipement. La partie la plus haute (6,75 m environ) s'appuie sur le Bois-Leurent. Malheureusement, une hauteur de 5 m est imposée par la Fédération pour jouer à la boule lyonnaise.

Nous n'allons tout de même pas construire à 4 m, les boules rebondissant pourraient provoquer des accidents. C'est ainsi.

Personnellement, je suis persuadé que cet emplacement est celui qui s'intègre le mieux au Bois-Leurent puisqu'il s'adosse à la végétation et que l'on voit au travers. Quand vous dites que les spectateurs devront venir contre la palissade ; en fait, ils pourront rentrer, des allées sont prévues ainsi que des espaces devant et derrière, et des bancs.

Les spectateurs ne devront donc pas regarder par les ouvertures ; ils pourront entrer et le club les accueillera. En outre, s'ils le souhaitent, ils pourront également jouer.

Je le répète ; je suis persuadé que cet emplacement a été choisi pour s'adosser au Bois-Leurent et créer justement une belle perspective. En plus, il ne faut pas non plus trop dissimuler les jeux afin que les spectateurs puissent les voir.

M. LE MAIRE -

Les choses doivent se voir, cela crée un appel ; c'est un espace qui vit et, en plus, la magnifique frondaison du Bois-Leurent va donner un très bel aspect au bâtiment.

Par ailleurs, vous ne voudriez tout de même pas que les joueurs reçoivent des coups de boule à cet endroit. Ils ne s'appellent pas Zidane, Monsieur VARLET...

M. VARLET -

Il faudra aussi prévoir quelques balais pour ramasser les feuilles sur les pistes en automne.

M. LE MAIRE -

En automne, les feuilles tombent comme les impôts.

M. VARLET -

Sur le toit et sur les pistes intérieures puisque c'est à claire-voie

M. LE MAIRE -

Que font-elles déjà, sachant qu'elles sont dans un bois, dans un espace de plein air !

M. VARLET -

Si nous pouvons améliorer la situation, faisons-le complètement.

M. PETILLON -

Je comprends tout à fait que vous n'ayez plus envie de revoir la copie. Entre mardi dernier et le Conseil de ce soir, on pouvait se rendre sur place et constater qu'il y avait possibilité de faire mieux. Que vous ne vouliez plus modifier, je peux le comprendre mais essayons de mettre d'autres moyens en place pour pouvoir dialoguer correctement.

M. LE MAIRE -

Madame VANDEWIELE.

Mme VANDEWIELE –

N'oublions pas l'aspect technique. Si l'on rajoute un club house et des sanitaires, il y a nécessité d'avoir des évacuations et des arrivées d'eau. De façon évidente, nous sommes à proximité des évacuations, des arrivées d'eau et des différents compteurs ce qui permet aussi de régler ce problème de dénivelé. Effectivement, à un certain niveau, il y a quand même un dénivelé moins important sans doute, mais il y est.

M. PETILLON -

De grâce, c'est mon travail!

M. LE MAIRE -

Monsieur DIZY.

M. DIZY -

J'avais posé la question en Commission et personne ne pourra dire le contraire. J'ai fait remarquer que la hauteur du bâtiment (7,50 m) nécessaire pour permettre un espace intérieur de 5 m va porter ombrage sur le jardin Raoul-Gadenne, ce qui est dommage, car les cultures ne pourront pas s'y développer de façon optimale.

Autre remarque concernant les bardages horizontaux, je trouve que c'est une incitation à l'escalade. De plus, 3 m de hauteur seront vite franchis par les garnements des environs et la sécurité du lieu laissera à désirer.

M. MATHON -

C'est la raison pour laquelle nous avons voulu donner une certaine aération à ce bâtiment justement pour le jardin pédagogique qui sera pratiquement toujours sous le soleil, côté entrée.

M. DIZY-

Mais pas le matin, lorsqu'il fait le plus froid.

M. LE MAIRE -

Nous avons entendu les argumentations des uns et des autres.

Bravo, Monsieur MATHON; nous maintenons cette délibération et nous allons passer au vote. Il est important de donner un bel équipement dans un bel endroit à cette association et, au-delà, à tous ceux qui pratiquent la boule. Vous verrez, Monsieur DIZY, que les fleurs continueront à pousser tout comme les légumes. Ce n'est pas antagoniste.

Qui est pour ? 100 % Roncq, M. DA SILVA et Mme LEROUGE

Qui est contre? Bien dans ma ville, bien dans ma vie
Qui s'abstient Alliance & actions – Une voix libre

2.05 - ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LILLE - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU RESEAU - MISE EN CONCURRENCE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SOUSCRIRE LE MARCHE CORRESPONDANT

Les travaux de reconstruction du réseau d'éclairage public de la rue de Lille ont donné lieu à un triple examen par notre assemblée délibérante et ce, lors de nos séances en date des 13 décembre, 7 février et 23 mai derniers.

Au terme de ce parcours délibératif, nous avions

- arrêté le programme des travaux, l'évaluation correspondante
- donné délégation au Maire pour signer le marché à intervenir.

La mise en concurrence de cette opération, sous la forme négociée en application de l'article 35-I-5è du Code des Marchés Publics, a été basée sur un cahier des charges complexe dont le contenu est fortement soumis à la volatilité des prix des matières premières. Plus de 150 mâts et leurs équipements doivent être déposés, évacués et remplacés par des matériels non seulement esthétiques, avec des niveaux d'éclairement conformes aux différents usages de la route, mais aussi économes en énergie électrique. Au total, ce sont 6 kilomètres de tranchées en terrain naturel, sous trottoir ou sous chaussée qui seront entreprises et ce, de manière à enfouir le même linéaire de câble électrique en cuivre.

Par ailleurs, un séquencement spécifique et identique est prévu pour ce qui est des traversées « Centre-Bourg » et « Blanc-Four » avec la mise en œuvre des mêmes matériels que ceux installés dans le cadre du réaménagement du Centre-Bourg.

En conséquence et conformément à ce qui a été vu par la Commission d'Appel d'Offres lors de ses réunions en date des 14 septembre et 19 octobre 2006, c'est l'entreprise SATELEC qui a présenté la meilleure offre pour un montant de 697 281,58 € HT

Dès l'instant où l'on constate un écart de prix non négligeable avec la dernière évaluation (556 000 € HT), nous vous présentons donc à nouveau ce dossier, pour dire que Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché de travaux avec l'entreprise précitée non en application de l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) portant délégation au Maire mais dans le cadre plus général de l'article L2122-21 du C.G.C.T.

L'ordre de service à l'entreprise ne devant être effectif que postérieurement au 1^{er} janvier prochain, les crédits inscrits au budget 2006 pour cette opération (665 000 ϵ) seront neutralisés et réinscrits au budget 2007 à hauteur du montant du marché de travaux.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne» a examiné cette question lors de sa séance du 17 octobre 2006.

M. FLAHOU -

Je ne vais pas refaire un inventaire à la Prévert de cette délibération. Mes chers collègues, si vous le permettez, je vais simplement parler de l'évolution de ce dossier depuis le 23 mai dernier.

Le 14 septembre, la Commission d'appel d'offres s'est réunie (tous les membres étant présents) pour analyser le dossier technique de l'éclairage public de la rue de Lille. Certains éléments ont été analysés grâce aux services techniques, menés par M. CROP pour constater, malheureusement, comme écrit dans le projet de délibération, que certaines inflations (matériaux, modes d'éclairage, cuivre) ont perturbé quelque peu le prix initial du projet; nous avons également été un peu surpris par le coût des tranchées pour enterrer 4,7 km de câbles électriques.

Suite à cette Commission du 14 septembre, nous étions arrivés à une prévision de dépense de 683.169,22 € HT.

Ensuite, nous avons revu en Commission d'appel d'offres du 17 octobre, un aménagement spécifique pour le Blanc-Four non prévu le 14 septembre, de la même façon que pour le Centre-Bourg, soit une évolution de 3.928 € pour un montant global de l'opération à 367.281,58 €.

J'ai également évoqué en Commission une petite note qui ne modifiera pas sensiblement le prix à 700.000 € environ. A la lecture du rapport sur les consommations électriques, je peux vous signaler qu'à l'heure actuelle la rue de Lille est à 60.290 watts, consommation que le nouvel équipement fera tomber à 32.130 watts. Pour autant, les passants ne verront pas moins bien dans la mesure où les lampes, tout en étant moins consommatrices d'énergie, seront tout aussi efficaces pour l'éclairage. Soit une économie de 5.500 €. Sans doute n'estce pas grand chose au regard des chiffres évoqués précédemment pour la halle culturelle et la boule lyonnaise ; ce sont néanmoins 5.500 € économisés.

M. LE MAIRE -

J'ai presque envie de dire que c'est du bon sens paysan.

M. FLAHOU -

A qui le dites-vous!

M. LE MAIRE -

Y a-t-il des demandes d'intervention?

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK -

Je ne veux plus intervenir, Monsieur le Maire.

C'est pour le bien de la Ville mais vous savez ce que j'en pense.

Vous savez ce qui risque d'arriver si je parle. Je préfère alors me taire.

M. LE MAIRE -

La lumière est avec vous, Monsieur DECEUNINCK.

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA -

Si le débat est court, la raison en est la suivante : chaque fois que nous émettons une suggestion ou que nous donnons un avis, M. FLAHOU rajoute un supplément de 10 %... Nous préférons donc rester dans l'état du projet actuel.

M. LE MAIRE -

Je passe aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

2.06 - OPERATIONS DE TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - MARCHES NEGOCIES N° 05-03 - LOTS 1 A 10 - AVENANTS N° 1 - ADAPTATION DU CCAP COMMUN A L'ENSEMBLE DES LOTS

Depuis plus d'un an, nous avons mis sur pied un partenariat avec différentes entreprises spécialisées afin d'épauler nos équipes municipales dans les travaux d'entretien et de réparation de nos bâtiments communaux.

Les accords correspondants ont été noués au travers de marchés négociés à bons de commande, répartis en 10 lots suivant tableau de synthèse ci-dessous :

LOT	INTITULE	CNITOCOOTCC	MONTANT	
		ENTREPRISE	Mini HT	Maxi HT
1	Maçonnerie - gros œuvre	VAN MARCKE	10 000€	40 000 €
2	Menuiseries - charpente - agencement et plâtrerie	SMETS	8 000 €	32 000 €
3	Peinture	H.V.P	10 000 €	40 000 €
4	Electricité	D.J.C	10 000 €	40 000 €
5	Plomberie - sanitaire	PLOUVIER	5 000 €	20 000 €
6	Vitrerie - miroiterie	TROUSSON	2 000 €	8 000 €
7	Génie climatique	SITEX	10 000 €	40 000 €
8	Couverture	PLOUVIER	5 000 €	20 000 €
9	Métallerie	MONGER	2 000 €	8 000 €
10	Fermeture - volets roulants	GUERMONPREZ	3 000 €	12 000 €
		TOTAL	65 000 €	260 000 €

La mise en œuvre de ces contrats a révélé quelques faiblesses dans ses pièces administratives, au travers d'inadaptation de différents articles du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P). Nous vous proposons donc d'ajuster ce C.C.A.P commun aux 10 lots, en acceptant une reformulation des articles ci-après :

Article 4.2 - variation des prix

Remplacement de l'alinéa : « Les prix sont fermes jusqu'au 31 décembre 2005 puis corrigés chaque 1^{er} janvier » par « Les prix sont fermes durant la première année du contrat puis révisés au 1^{er} jour des périodes suivantes ».

Article 4.3.3.2 - présentation des factures

Suppression de la mention « dans le mois qui suit l'exécution des travaux ».

Article 5 - situation récapitulative annuelle

A rendre sans objet.

Article 7.3 - pénalités pour retard dans la remise de factures

A rendre sans objet.

Dès l'instant où vous acceptez ces aménagements, nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'avenant n° 1, de ces 10 lots de marché de travaux portant adaptation du C.C.A.P.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne» a examiné cette question lors de sa séance du 17 octobre 2006.

M. FLAHOU -

Comme évoqué en Commission, mardi dernier, nous vous proposons d'aménager le CCAP commun à l'ensemble des lots de sous-traitance pour les travaux dans les bâtiments communaux.

Pour le public présent, je signale que le nom barbare de CCAP signifie tout simplement : cahier des clauses administratives particulières.

Nous vous proposons de modifier :

Lecture des articles repris dans le corps de la délibération.

Dans l'article 4332 concernant la présentation des factures dans le mois qui suit l'exécution des travaux. Chacun peut comprendre que le respect de cette obligation est parfois difficile à tenir par les artisans qui travaillent pour nous.

Nous proposons purement et simplement de rendre l'article 5 sans objet ; celui-ci indiquait en effet qu'après chaque période annuelle, dans un délai de 45 jours, l'entrepreneur adressera au représentant légal du maître d'ouvrage un récapitulatif des travaux exécutés. Nous proposons de procéder de même pour l'article 7.3 relatif aux pénalités de retard dans la remise des factures. En effet, dans le CCAP, nous avions noté au départ que les factures doivent être remises dans un délai d'un mois à compter de l'achèvement des travaux. A défaut, une pénalité de 35 € par jour de retard est applicable sans mise en demeure préalable. Il me semble normal que cet article soit repris sans objet.

M. LE MAIRE -

Sans demande d'intervention, je passe au vote. Qui est pour ? **UNANIMITE**, je vous en remercie.

2.07 - EGLISE SAINT-PIAT - TRAVAUX DE REQUALIFICATION - PREMIERE PHASE - AVENANTS N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX - LOTS 1 ET 3

Nous assistons depuis près d'un an, à une véritable métamorphose de notre église Saint-Piat, par suite de l'engagement de notre programme de requalification sous la maîtrise d'œuvre de l'agence Nathalie T'KINT.

Nous devons les travaux correspondants de rejointoiement et de vitraux respectivement à l'entreprise CAZEAUX et au maître-verrier Luc Benoît BROUARD, tous deux titulaires de marchés de travaux pour un montant cumulé de 747 734.31 € HT.

Comme souvent en matière de réhabilitation, nous avons été confrontés au cours de ce chantier à quelques aléas relativement aux conditions météorologiques, à sa coordination avec celui de la voirie... ainsi qu'à des dégradations substantielles sur la tour de l'église.

Dès lors, il s'avère nécessaire d'adapter les contrats de ces travaux (lots 1 et 3), répartis en trois lots, soit dans leur montant, soit dans leur délai, suivant tableau ci-dessous :

		Marché initial		Avenant n° 1		Montont
Lot	Entreprise	Montant HT	Délai	Travaux complémentaires	Délai supplémentaire*	Montant cumulé HT
1	CAZEAUX	324 113,02	7 mois	6 860,95	2 mois	330 974,04
2	BROUARD	148 384,79	6 mois	néant	néant	148 384,79
3	BROUARD	275 236,45	6 mois	néant	2 mois	275 236,45
	TOTAL	747 734,31		6 860,95		754 595,26

^{*} au vu du rapport explicatif du maître d'œuvre

Les travaux complémentaires intéressant exclusivement le lot n° 1, résultent de la réfection de 20 m² de maçonnerie sur la tour de l'église.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de ces avenants n° 1 (lots 1 et 3 uniquement).

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne» a examiné cette question lors de sa séance du 17 octobre 2006.

M. FLAHOU -

L'avenant aux travaux, qui vous est soumis, concerne surtout le lot attribué à l'entreprise Cazeaux, pour les travaux de rejointoiement de l'église.

Les échafaudages de la tour ont été retirés mais nous avons rencontré des petits soucis quant à la base de la tour, en particulier nous avons dû intervenir pour consolider certaines bases du clocher, notamment en faisant du coulis de mortier (1350 kg, ce qui n'est pas anodin) et de la brique sur environ 20 à 30 m².

Ces travaux complémentaires portent le montant de ce lot à 6.860,95 € soit environ + 2 %. Les autres lots restant inchangés.

Nous vous proposons également une prolongation des délais en raison de la perturbation de ce chantier qui coïncidait avec le Centre-Bourg de Roncq où les échafaudages ont dû parfois être décalés de 15 jours à 3 semaines, en fonction de l'entreprise Cazeaux.

Comme noté tout à l'heure, je relève le travail remarquable de M. Luc-Benoît Brouard qui ne peut se faire d'un trait de plume. C'est pourquoi nous vous demandons d'accepter deux mois de prolongation pour la création des vitraux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE -

Sans intervention, ni remarque, je passe aux voix. Qui est pour ? **UNANIMITE**, je vous en remercie.

« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »

1.01 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2007 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Les opérations de recensement de la population 2006 prévues par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population et l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485, vont commencer le 18 janvier 2007 et devront être terminées le 24 février 2007.

Les agents recenseurs seront nommés définitivement après avis de Madame la Déléguée de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E).

Nous vous proposons donc de fixer comme suit le montant des indemnités à accorder aux agents recenseurs :

NATURE DU QUESTIONNAIRE COLLECTE	VERSEMENT PAR QUESTIONNAIRE			
	COLLECTE			
Bulletin individuel	1,06 €			
Feuille de logement	0,54 €			
Feuille de logement non enquêté	0,54 €			
Dossier d'adresse collective	0,54 €			
Feuille d'adresse non enquêtée	0,54 €			
SÉANCE DE FORMATION				
24,00 €				
TOURNÉE DE RECONNAISSANCE				
24,00 €				

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne» a examiné cette question lors de sa séance du 17 octobre 2006.

M. LE MAIRE -

Monsieur DESMET, vous avez la parole.

M. DESMET -

Merci. Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, depuis le 27 février 2002, les opérations de recensement ont été modifiées. Pour les villes de plus de 10.000 habitants, on procède par sondage (sur un ratio de 40 % des foyers) qui est réalisé par des agents recenseurs rémunérés selon le principe des grilles reprises dans le corps de la délibération.

Il vous est demandé de voter cette délibération afin que nous puissions rémunérer nos agents recenseurs qui interviendront entre le 18 janvier et le 24 février. Comme chaque année, je demande aux Roncquois de bien accueillir ces deux personnes qui seront recrutées d'ici la fin de l'année.

Comme à notre habitude, notre choix portera en priorité sur les demandeurs d'emploi et les candidatures dont nous disposerons.

M. LE MAIRE -

Seront-ils porteurs d'une carte pour les identifier ?

M. DESMET -

Ils recevront un document établi par la mairie indiquant qu'ils sont agents recenseurs.

M. LE MAIRE -

Il serait bon de le publier dans le journal municipal pour éviter que les gens ne se laissent pas abuser par des personnes mal intentionnées.

M. DESMET -

Ce rappel sera fait et, par ailleurs, je demande à la presse de bien vouloir relayer ma demande pour que les agents recenseurs de notre Commune soient bien reçus.

Cela s'est bien passé il y a deux ans et cela se passera bien cette année.

M. LE MAIRE -

Sans remarque, ni demande d'intervention, je porte aux voix ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.02 - PISCINE MUNICIPALE - TARIFICATION - MODIFICATION

Compte tenu de l'ouverture d'une annexe du collège du Sacré-Cœur sur notre commune et de la reprise des activités du club « USR natation », qui entraînent la suppression des séances d'initiations municipales à la natation sportive (tarif supplémentaire adopté par délibération en date du 28 septembre 2004), la tarification de la piscine municipale, telle qu'actée par nos délibérations en date des 19 décembre 2001 et 1^{er} octobre 2002, mérite d'être adaptée, à compter de la rentrée scolaire 2006, selon tarifs ci-dessous:

DESIGNATION	TARIFS en vigueur à compter de septembre 2006			
ENTREES				
Ecoles primaires et maternelles, publiques et privées de la commune	Gratuité			
Etablissements secondaires, public ou privé, implantés sur Roncq	0.50 €			
Ecoles extérieures à la commune (tarif individuel)	2.00 €			
C.L.S.H. de la commune	Gratuité			
C.L.S.H. extérieurs à la commune	2.00 €			
Enfants de moins de 4 ans	Gratuité			
Enfants de 4 à 16 ans	1.00 €			
Enfants de plus de 16 ans et adultes	2.00 €			
Demandeurs d'emploi roncquois inscrits à l'ANPE	0.50 €			
Personnes handicapées reconnues COTOREP	1.00 €			
Abonnement de 10 entrées enfants de moins de 16 ans	9.00 €			
Abonnement de 10 entrées adultes	18.00 €			
Abonnement de 10 entrées agents communaux	9.00 €			
Abonnement de 10 leçons de natation enfant (entrées comprises)	35.00 €			
Abonnement de 10 leçons de natation adulte (entrées comprises)	42.00 €			
Abonnement de 10 séances d'aquagym, adultes (entrées comprises) y compris les seniors	42.00 €			
Carte piscine famille de 20 entrées sans limite de validité (une case pointée par personne)	20.00 €			
Services de police, pompiers, maîtres nageurs et éducateurs sportifs (BEESAN)	Gratuité			
Groupes d'associations roncquoises (uniquement durant les vacances				
scolaires, à raison d'une séance par année par association en accord	Gratuité			
avec le service des sports)				
<i>MATERIELS</i>				
Accessoires nautiques	Gratuité			

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne» a examiné cette question lors de sa séance du 17 octobre 2006.

M. MATHON -

Il s'agit de modifier la rédaction de la tarification de la piscine municipale ; en fait, les tarifs ne changent pas mais, sur la deuxième ligne du précédent rapport, nous avions récrit « collège de Roncq » ; or, vous savez que le collège du Sacré-Cœur a actuellement deux classes de 6^{ème} dont les élèves, après les vacances scolaires, vont devoir aller en piscine.

Nous avons donc indiqué : établissements secondaires, publics ou privés, implantés sur Roncq.

Lorsque l'USR natation avait des difficultés de fonctionnement, la Ville a mis en place des séances d'initiation à la natation sportive. Aujourd'hui, cette association a repris un très bon rythme de croisière puisque, outre les séances de natation sportive, elle propose des séances de natation synchronisée. En conséquence, la Ville a supprimé les cours mis en place précédemment.

M. LE MAIRE -

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - ACTUALISA-TION ET OUVERTURE

En 2002, nous avons inauguré la technique budgétaire relative aux autorisations de programme et crédits de paiement et ce, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Autorisations de programme et crédits de paiement permettent respectivement de fixer un volume de dépenses susceptibles d'être engagées pour une action évaluée sommairement dans sa globalité et d'ouvrir chaque année, en fonction du temps budgétaire, des crédits autorisant les paiements correspondants.

Ce mécanisme d'autorisations budgétaires de programmes pluriannuels, nous autorise à avoir une vision à long terme des investissements que nous entendons mettre en œuvre, tout en permettant à notre assemblée délibérante de prendre la mesure des engagements pour les années futures. Nous donnons là de la lisibilité à notre action publique et de la cohérence dans nos procédures comptables.

A ce jour, 13 autorisations de programme ont été ouvertes depuis leur mise en œuvre, pour un volume total de plus de 13 millions d'euros, celles-ci s'ajoutant bien évidemment aux investissements plus classiques repris chaque année au budget. Une délibération de notre assemblée en date du 7 mars dernier a acté ce total ainsi que la répartition des crédits de paiement jusqu'à 2008.

Outre le fait que plusieurs opérations sont parvenues à leur terme, que d'autres ont été affinées au travers des contrats de maîtrise d'œuvre correspondants, il se trouve que nous sommes aussi en avance sur le calendrier financier de quelques opérations (Centre-Bourg, Complexe Joël-Bats, Centre Technique Municipal...).

Cette dynamique de calendrier nous amène même à anticiper sur un plan comptable l'opération de restructuration des écoles Brel-Picasso, en ouvrant une nouvelle autorisation de programme pour un volume de dépenses évaluées à ce jour à 2,5 millions d'euros, réparties pour l'essentiel entre 2007 et 2008.

Dès lors, nous vous proposons un ajustement général de ces autorisations (déjà ouvertes ou nouvelle) reprises dans le tableau joint en annexe.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne» a examiné cette question lors de sa séance du 17 octobre 2006.

M. LE MAIRE -

Monsieur TAILLEZ, vous avez la parole pour présenter les cinq dernières délibérations de ce Conseil.

M. TAILLEZ -

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

La première de ces délibérations est liée finalement à un certain nombre de projets que nous avons évoqués en première partie de ce Conseil municipal, et concerne les autorisations de programme.

Il me plaît toujours de rappeler rapidement le principe de l'autorisation de programme –AP– qui consiste à nous donner les outils permettant d'accompagner un projet de sa genèse à sa réalisation.

Il est vrai que l'on a pu entendre, dans un passé relativement récent, que nous avions quelque difficulté à prévoir, ou à estimer de façon précise le montant de ces AP. Je viens de le dire ; les AP accompagnent un projet de sa genèse à sa réalisation et à son tout début, parfois la maîtrise d'œuvre n'est pas encore désignée et il est logique qu'avec nos moyens, à terme nous puissions constater des écarts.

Par cette délibération, nous sommes donc amenés à revoir le montant de certaines AP et, de façon très significative, à ouvrir une nouvelle AP qui concerne la restructuration des écoles Brel-Picasso pour un montant de 2,5 M€. Le principe est toujours le même : d'ici un an peut-être serai-je amené à revenir vers vous en disant : *ce n'est finalement pas 2,5 M€, pardonnez-nous, mais 2,7 M€...* Peut-être, disais-je, parce qu'un projet ne peut qu'évoluer.

L'important étant que nous ventilons également les crédits de paiement –CP– sur l'ensemble des années concernées par l'opération en question.

Il est aussi intéressant de constater que nous avons pris un peu d'avance, Monsieur le Maire, par rapport au planning de réalisation que nous avions imaginé. Chacun peut le voir aujourd'hui, les projets sortent de terre et il est tout à fait agréable de pouvoir revoir à la hausse les CP envisagés pour 2006.

Il me plaira également tout à l'heure, au cours de la présentation de la décision modificative, d'annoncer –en perspective bien sûr, parce que rien n'est encore garanti– une réalisation sur l'investissement 2006 qui sera de très bon niveau.

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur TAILLEZ.
Y a-t-il des questions?
Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK -

Des ajustements d'enveloppes pour des projets qui ont été inscrits en mars, à hauteur de 40 % sur la requalification de la gare et à hauteur de 60 % sur la requalification du complexe, ce n'est pas un problème de maîtrise d'œuvre mais parce que votre projet a été mal défini au départ.

Vous inscrivez des enveloppes sans savoir où vous voulez aller. On ne peut effectivement que constater des écarts.

M. TAILLEZ -

C'est toujours votre remarque habituelle.

C'est un marronnier, comme diraient nos amis de la presse : systématiquement, vous faites cette remarque.

M. DECEUNINCK -

C'est vous qui avez amené ce débat, Monsieur TAILLEZ.

M. TAILLEZ -

J'ai simplement rappelé le principe de l'autorisation de programme.

J'ai même entendu M. VARLET, un jour, me dire : *finalement on met quasiment le budget en péril...* Non, le montant de l'AP ne concerne pas le budget et ce qui m'intéresse, ce sont les CP 2006 et, à ce sujet, il n'y a aucun souci.

M. DECEUNINCK -

Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

M. TAILLEZ -

Vous n'avez en effet pas réagi sur ce point mais j'ai déjà entendu la remarque.

On entend tout et son contraire.

Je rappelle à nouveau le principe de l'autorisation de programme qui est ouverte pour accompagner un projet. Nous la faisons vivre, c'est légitime, et effectivement je reviendrai vers vous dans l'avenir avec, peut-être, un certain nombre de modifications. Et c'est tout à fait normal.

M. LE MAIRE -

Monsieur COSYN.

M. COSYN -

Je ne peux pas penser très différemment de M. DECEUNINCK.

Accompagner un projet de sa genèse à sa réalisation, d'accord, mais si vous vous lanciez dans des investissements de ce niveau en prévoyant 2 M€ sachant que vous aurez besoin de 2,7 M€, je peux vous garantir que si les entreprises fonctionnaient ainsi, elles n'iraient pas bien loin.

Je pense qu'il s'agit d'un problème de ficelage, de définition du dossier au départ. Vous commencez par prévoir 2 M€ de travaux puis vous regardez comment vous allez procéder. Agissez de façon inverse : travaillez plus en commission en amont puis constatez que le projet finalisé se monte à 2,7 M€.

Un exemple concret : celui évoqué au cours du dernier Conseil municipal.

Le projet, tel que finalisé, est bon. Il vaut certainement mieux prévoir un peu plus que la somme prévue au départ. Sur le principe du fonctionnement, j'ai dit ce n'est pas ainsi que l'on doit fonctionner et je rejoins M. DECEUNINCK dans sa remarque.

M. TAILLEZ -

Monsieur le Maire a réagi sur ce point lors du dernier Conseil municipal ; il faut rester extrêmement humble sur le sujet.

65

J'ai rappelé la définition de l'autorisation de programme qui a pour objet d'accompagner un

projet. Que nous ayons à progresser sur un certain nombre de points, je ne le nie pas. Nous

sommes tous perfectibles et heureusement, car sinon on s'ennuierait.

M. LE MAIRE -

Je pense que l'autorisation de programme est faite, en partie, pour les idéalistes, Monsieur

TAILLEZ, qui se disent : pour faire une soupe, entre le chou et la rose... la rose a meilleure

odeur que le chou... et l'idéaliste choisit finalement la rose pour en faire une soupe.

Je pense que M. TAILLEZ et l'équipe majoritaire, ici présente, privilégient la rose au chou

parce que la soupe est meilleure et nous privilégions les meilleurs équipements parce que

nous avons un niveau d'ambition et d'exigence pour les Roncquois.

L'AP, je le répète, a pour objet justement de pouvoir ajuster en cours de route un certain

nombre de choses; la pensée est évolutive et ne peut être figée une fois pour toutes. Je

pense que nous avons su faire preuve de cette capacité d'adaptation et de réalisation

puisque, en plus, l'investissement sera bien réalisé cette année comme au cours des années

précédentes.

Pour revenir à votre fameux marronnier, Monsieur DECEUNINCK, il faut rappeler que les

taux de réalisation d'investissement, à votre époque, étaient nettement inférieurs à 50 % ; je

peux sortir tous les chiffres.

M. TAILLEZ -

Et surtout dans les montants d'investissement, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE -

Absolument.

Aujourd'hui, vous réalisez et je ne peux que vous féliciter. Si nous prenons cette avance,

c'est justement parce que nous arrivons à ajuster au fil du temps pour être encore meilleur,

en refusant le pire. C'est très important.

Bravo, Monsieur TAILLEZ, pour cette bonne maîtrise budgétaire.

Nous passons au vote.

Qui est pour ?

100 % Roncq – Bien dans ma ville, bien dans ma vie.

Qui est contre?

M. DECEUNINCK - Alliance & Actions - Une voix libre.

Ceci dit, « la soupe aux choux » est aussi un excellent film, très humoristique d'ailleurs. Je pensais, Messieurs PETILLON et VARLET, que la soupe aux roses aurait eu votre préférence.

M. PETILLON -

Cette soupe, Monsieur le Maire, ce sont les Roncquois qui la paient.

M. LE MAIRE -

Il n'y a pas de problème, Monsieur PETILLON. Voyez le budget qui est exemplaire. Pour finir sur ce point, les Roncquois ne paient pas uniquement, ils boivent aussi cette soupe et l'apprécient.

1.04 - BUDGET 2006 - DECISION MODIFICATION N° 1

Le Budget de la Commune voté par le Conseil Municipal le 7 mars 2006 s'équilibrait en dépenses en recettes à hauteur de 22 474 270,04 €.

Par suite de la prise en compte de notifications de recettes nouvelles et d'ajustements de diverses dotations ou crédits de paiement, il apparaît nécessaire de modifier les inscriptions budgétaires.

M. le Maire propose en conséquence d'adopter l'ensemble des mouvements ci-annexés dont le montant arrêté à 638 816 \in porte la masse budgétaire pour 2006 à un total de 23 113 086, 04 \in .

La répartition entre sections est la suivante :

	Budget Primitif	DM n° 1	TOTAL
Section de Fonctionnement	14 656 756,00 €	381 088,00 €	15 037 844,00 €
Section d'Investissement	7 817 514,04 €	257 728,00 €	8 075 242,04 €
TOTAL DU BUDGET	22 474 270,04 €	638 816,00 €	23 113 086,04 €

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne» a examiné cette question lors de sa séance du 17 octobre 2006.

M. TAILLEZ -

Je rappelle que la décision modificative remplace, depuis deux ans maintenant, ce que l'on appelait auparavant le budget supplémentaire qui trouvait sa légitimité : à un moment donné, l'excédent n'était pas repris au moment du budget primitif mais au compte administratif et il fallait reventiler.

Dorénavant, nous reprenons l'excédent dès le budget primitif. Nous avons estimé plus judicieux de travailler selon le principe de la décision modificative qui, finalement, vient ajuster les mouvements a minima, pour adapter ce budget aux réalisations de façon chirurgicale; je le précise bien.

Section de fonctionnement

Je parlerai des charges de gestion, celles qui impactent le porte-monnaie de la Commune, qui se traduisent par une revalorisation (au global) de 0,44 %.

Vous avez pu constater une hausse du chapitre 011.

Ce n'est pas une surprise puisque nous y travaillons depuis quelque temps mais une nouveauté : le constat d'une baisse du chapitre 012 relatif aux charges de personnel. Ce constat rejoint les débats que nous avons pu avoir, j'entends encore M. COSYN s'exprimer sur le sujet. Il est clair que, sans avoir fait de l'externalisation un dogme, il était de notre responsabilité de nous poser un certain nombre de questions ; notamment lors du départ en retraite d'un collaborateur de la Commune, on se doit de se poser la question du remplacement poste pour poste, peut-on travailler différemment, peut-on progresser, peut-on éventuellement confier des services à des prestataires ?

C'est un peu ce qui nous anime et c'est ce principe de vase communicant qui, aujourd'hui, se traduit dans les faits et dans les chiffres du chapitre 011 vers le 012. J'insiste sur le fait que ce n'est pas une fin en soi mais il était de notre responsabilité d'y travailler.

Le chapitre 012 – Charges à caractère général devrait être très stable d'une année sur l'autre. Nous serons sur une progression inférieure à 1 %.

Section d'investissement

Le second point est tout aussi intéressant et rejoint finalement cette belle réalisation d'investissement : par rapport au budget primitif, les dépenses d'investissement ont progressé d'environ 250.000 € qui se retrouvent clairement dans les différentes autorisations de programme que nous avons déjà citées.

Petit scoop – A ce jour, nous avons déjà très largement dépassé la réalisation d'investissements de l'année complète 2005 puisque nous sommes à 3,8 M€ ce qui laisse augurer une belle performance. Il suffit pour s'en convaincre de se promener un peu partout dans la Ville et constater que les projets, que nous défendons depuis quelques années, se concrétisent sur le terrain ; c'est une réelle fierté pour nous.

Autre point important de cette décision modificative : la revalorisation de la prévision d'emprunt d'un montant à peu près équivalent aux opérations rajoutées (250.000 €) avec une petite modification également de sa répartition.

Sans doute, vous souvenez-vous que nous le dédions à 3 opérations : le centre technique municipal, l'église Saint-Piat et la rénovation de l'éclairage public. Vous l'avez bien compris à travers la délibération défendue par mon collègue et ami, Pascal FLAHOU, précédemment ; ces projets sont différés en 2007 et nous inscrivons, en lieu et place de l'éclairage public, la construction du terrain synthétique de football sur le Blanc-Four.

Voilà donc les quelques éléments significatifs de cette DM qui, je le précise, vient bouleverser a minima le budget primitif.

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur TAILLEZ. Y a-t-il des interventions? Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK -

M. TAILLEZ fait de la chirurgie à la tronçonneuse dans les investissements :

- + 800.000 € dans l'achat de terrains,
- + 234.000 € dans les constructions...

M. TAILLEZ -

En termes de chirurgie, je parlais de fonctionnement.

M. DECEUNINCK -

Pas du tout, vous avez parlé d'ajustements chirurgicaux de votre budget :

- 582.000 € dans les installations, matériels, outillages.
- 530.000 € dans les autres immobilisations corporelles en cours.

Il s'agit d'ajustements liés aux projets mais les modifications ne sont pas chirurgicales.

Par exemple, pour l'entretien des terrains nus, en investissement on passe d'une enveloppe initiale de 64.000 € à un rajout de 265.000 €.

Chapitre 021 (immobilisations corporelles), on ajoute 25 % au budget initial qui passe de 1,6 M€ à 2 M€.

M. TAILLEZ -

Je vous en prie, continuez ainsi.

M. DECEUNINCK -

Voilà donc ce qu'il en est pour la chirurgie dans vos investissements.

Vous avez par ailleurs évoqué le fameux chapitre 011, habituellement maîtrisé mais pour lequel, cette fois, vous atteignez des sommets, Monsieur TAILLEZ. En le comparant au réalisé 2005, ce budget est en augmentation de 10,3 % avec des variations intéressantes d'ailleurs en interne :

- l'entretien des bâtiments augmente de 40 % dans le cadre de la DM sur des montants non négligeables puisque 45 % représentent quand même 90.000 €
- 33 % sur les achats de matériels/fournitures,
- 60 % de diminution sur les études et recherches. Je me faisais la réflexion tout à l'heure sur le dossier de la Boule ferrée. Peut-être aurait-on pu augmenter ce budget d'études pour arriver à un projet qui tienne la route

M. TAILLEZ -

C'est amusant que vous mentionniez l'augmentation significative du chapitre 011 mais c'est normal, j'aurais fait la même chose.

+ 10,3 % effectivement ; les chiffres sont incontestables. Mais vous savez très bien que la prévision budgétaire ne représente jamais 100 % de la réalisation. Nous ferons une comparaison de réalisé à réalisé ; nous verrons déjà ce qui se passe.

Par contre, vous ne mentionnez pas du tout l'évolution du chapitre 012... je le comprends néanmoins car votre équipe n'était pas parvenue à cette maîtrise des charges de personnel. J'ai encore le souvenir d'augmentations relativement significatives + 4, + 5 % parfois. Aujourd'hui, en compte administratif, je serais amené à vous dire que le taux sera compris entre 0 et 1 %... C'est vrai ; c'est une autre façon de fonctionner. L'externalisation aujourd'hui est une réalité. Il est clair que, passant un certain nombre de contrats, on se doit de les laisser vivre, d'accompagner et de constater... Peut-être, avez-vous raison ?

Vous mentionnez encore que l'on dépense plus sur l'entretien des bâtiments.

C'est vrai, l'augmentation est significative ; peut-être a-t-on pris un peu d'avance sur notre plan de patrimoine mais qui s'en plaindra, dans la mesure où ce point a peut-être été un des griefs que l'on a pu faire à un moment donné!

M. LE MAIRE -

Vous avez eu des métaphores médicales tout à fait intéressantes... Vous avez parlé de chirurgie, de massacre à la tronçonneuse. Pour ce dernier terme, c'était justement le fait de ne pas avoir requalifié, restauré, entretenu des bâtiments au moment où il fallait le faire au cours des années précédentes ; il n'y a pas que vous.

Excusez-moi, je vais faire un peu d'humour en reprenant une métaphore médicale ; je pense que vous avez plutôt eu un budget d'anesthésiste.

La parole est à Monsieur COSYN puis vous l'aurez à nouveau, Monsieur DECEUNINCK.

M. COSYN -

Juste une remarque à propos de la diminution du chapitre relatif aux frais de personnel, je ne voudrais pas gâcher votre plaisir mais elle ne représente que 9.000 € sur un budget global de près de 7 M€.

Regardez bien : le poste qui diminue essentiellement, c'est celui du personnel extérieur et vous pouviez déjà en avoir la maîtrise.

Là où c'est un peu moins évident à réaliser, c'est sur le personnel titulaire et sur l'ensemble du fonctionnement de la mairie où la baisse n'est que de 9.000 €.

Toutefois, si la baisse n'est que de 9.000 €, je la préfère quand même à une augmentation de même montant.

M. TAILLEZ -

Je l'imagine bien.

M. DECEUNINCK -

Mon propos n'était pas de remettre en cause les enveloppes attribuées à l'entretien des bâtiments et vous le savez bien, Monsieur le Maire.

Je pointais l'exécution budgétaire où je trouve anormal qu'après sept ou huit mois de fonctionnement, on soit obligé de rallonger des enveloppes à hauteur de 45 % surtout sur de tels montants. Dès le départ, dans la prévision quelque chose ne fonctionnait pas.

M. LE MAIRE -

Je vais paraphraser un homme d'Etat important et dont on parle actuellement, il s'agit de Jacques CHIRAC « Dans l'homme, il y a toujours du meilleur et du pire ; le problème, c'est de cultiver le meilleur et d'éliminer le pire. »

Chaque fois que nous abordons une question ou un grand chantier, nous essayons toujours de cultiver le meilleur (on en revient à toutes les questions qui ont été abordées précédemment) et d'éliminer le pire.

Concernant l'externalisation, Monsieur COSYN, ce n'est pas un dogme, loin s'en faut ; ce n'est pas un objectif en soi. C'est un moyen d'adapter la Fonction publique territoriale qui, par certains aspects, s'ankylose parfois. Mon objectif est de pouvoir faire surgir des cœurs de métier au sein du personnel municipal : mettre en adéquation les nouveaux besoins qu'exprime la population en termes de service public avec l'offre de service que nous pouvons lui apporter, de faire en sorte que tout ce qui peut être fait par le privé, qui ne relève pas forcément, strictement du service public, soit effectivement fait par le privé. C'est donc une tendance, une évolution non pas pour supprimer la Fonction publique territoriale, comme certains pourraient le proposer dans des programmes un peu démagogiques, mais au contraire pour faire en sorte que la Fonction publique soit véritablement efficace.

Que serait une Fonction publique dans laquelle nous ne pourrions pas évoquer des termes de performance, d'efficacité, de résultat!

Parfois, ces termes semblent être des « gros mots » dans la culture de la Fonction publique territoriale.

Non!

Nous devons absolument intégrer, dans cette culture, un vocabulaire qui relève toujours du privé mais pas seulement. Nous devons absolument le faire comprendre à nos collaborateurs et la situation progresse. Nous sommes donc bien sur une tendance et non sur un dogme, ou une espèce d'orthodoxie qu'il faudrait impérativement atteindre parce que faisant partie de l'idéologie... Pas du tout !

Avec toute mon équipe et M. TAILLEZ en particulier, mon objectif est de faire en sorte d'ajuster au mieux cette entreprise Mairie; n'ayons pas peur des mots, c'est une entreprise au seul bénéfice de la citoyenneté, qui doit répondre à un certain nombre de besoins exprimés par nos populations.

Les besoins exprimés en 2000 ne sont plus les mêmes, six ans plus tard. Vous le savez bien, Monsieur COSYN, la société bouge très vite et vous avez su, vous-même, en tant que chef d'entreprise, montrer votre grande capacité d'adaptation au monde qui bouge sinon à disparaître.

Il en est de même pour la Fonction publique : elle doit s'adapter, non pas au risque de disparaître parce qu'elle est dans une culture de protection et c'est tant mieux. Pour autant, elle doit être en capacité de répondre véritablement aux besoins exprimés.

Nous poursuivrons donc cette grande tendance, ce qui ne veut pas dire que de nouveaux métiers ne vont pas surgir, bien au contraire. Dans les années à venir, il y aura des axes de progrès qu'il faudra suivre et sur lesquels nous devrons mettre des intelligences, nous devrons investir sur des savoir-faire.

C'est tout cet ajustement culturel aujourd'hui à faire ; il est évident qu'à un moment donné, cette externalisation rencontre, en quelque sorte, des dépenses supplémentaires et il faut faire que tout cela pèse moins lourdement sur le budget afin de passer de manière convenable cet ajustement structurel de notre entreprise.

M. COSYN -

Nous n'allons pas refaire le débat que nous avons eu un jour, en Commission du personnel et que j'ai repris ensuite en Conseil municipal.

Je voudrais quand même préciser que je ne suis pas un dogmatique de l'externalisation mais il arrivera forcément un moment (peut-être est-ce ce qui se produit aujourd'hui; on l'étudiera dans le temps) où il y aura une espèce de télescopage entre la délégation de service à l'extérieur et des départs qui ne sont pas encore tout à fait réalisés.

M. TAILLEZ -

Ils ne se font pas au même rythme.

M. COSYN -

C'est possible.

Je voudrais ajouter, sur ce point, que nous sommes bien en phase à savoir que demain, peut-être, faudra-t-il plus de personnes dans d'autres métiers qui n'existaient pas il y a 25 ou 30 ans. A cette époque, peut-être avait-on besoin d'une armée de jardiniers alors qu'il y avait moins de personnes au niveau des services à la personne âgée, ou moins de besoins dans d'autres services plus sociaux alors que demain, peut-être, l'évolution dans ces domaines sera importante.

Un budget et je faisais remarquer, en mettant un bémol, que la diminution était d'environ un millième, doit aussi s'analyser sur le temps. Je parlais de télescopage à un moment donné mais si l'on veut disposer de moyens d'agir pour pouvoir créer ces métiers nouveaux qui ne sont pas des vues de l'esprit mais bien parce que le besoin les fait naître, il faut aussi avoir

73

une souplesse dans ce budget, alors qu'elle n'existe pas vraiment. C'est le reproche que je fais mais on le reverra dans le temps... Vous avez gratté 41.000 € sur les frais de personnel extérieur, c'est très bien, la mairie doit se débrouiller avec son personnel et s'en sortir ainsi.

Il faut avoir à l'esprit ce besoin de créer une souplesse dans ce budget qui est quand même le plus gros budget communal parce que les besoins, déjà perceptibles aujourd'hui, vont s'amplifier (nous sommes totalement en phase)... je pense que nous serons encore là pour le voir bien que ce ne sera plus autour de cette table : ce seront des métiers radicalement différents au service d'une population qui sera aussi radicalement différente dans 20 ans.

Voilà ce que je voulais rajouter sur ce point.

M. LE MAIRE -

Monsieur DECEUNINCK, à nouveau.

M. DECEUNINCK -

J'ai encore une question : Monsieur TAILLEZ, avez-vous réellement l'intention de mobiliser l'emprunt que vous avez inscrit au budget ?

M. TAILLEZ -

Effectivement.

On y retravaillera ensemble en Commission, en fonction de l'avancée des réalisations d'investissement. Je vous l'ai dit, en fonctionnement on n'est jamais à 100 % des réalisations, ni en investissement d'ailleurs. Nous serons amenés à retravailler sur le sujet.

M. DECEUNINCK -

Je vous pose la question pour éviter de retomber dans le travers de l'année dernière. Selon mes calculs, ce sont environ 400.000 € de l'emprunt qui sont tombés dans la caisse du Trésorier et qui sont venus alimenter vos 71 jours de fonds de roulement.

Vous pouvez en être fier mais ils sont alimentés par un emprunt pour lequel la ville de Roncq paie des intérêts.

Je rappelle que la trésorerie de M. le Trésorier ne rapporte pas d'intérêts et qu'elle est versée à titre gracieux.

M. TAILLEZ -

On en reparlera effectivement.

M. LE MAIRE -

Ce fut un bon débat, riche en échanges. Retenons l'essentiel : cultivons le meilleur, éliminons le pire et tout ira bien.

Je porte aux voix.

Qui est pour 100 % Roncq et M. DEGRAVIER

Qui est contre M. DECEUNINCK – Alliance et actions - Une voix libre

Qui s'abstient Bien dans ma ville, bien dans ma vie.

1.05 - CONTENTIEUX DE LA PISCINE - PROVISIONS

En 2004, le Tribunal Administratif de Lille avait donné raison à la Commune dans le contentieux qui l'opposait aux sociétés Jérôme Assistance Technique, J2F Construction, Tours Investim et Idoine Piscine à la suite des dommages constatés lors des travaux de remise en état et conformité de la piscine municipale en 1996. Les condamnations prononcées s'étaient élevées à un total de 209 490,32 € et un titre de recettes avait été établi au nom de la société Jérôme Assistance technique solidaire des autres prestataires.

L'assureur de l'une des parties a immédiatement effectué un règlement de 41 359,72 €.

La société Jérôme Assistance Technique ayant interjeté appel de la décision, une provision pour litige a alors été constituée à hauteur de 168 000 € soit le solde restant du (compte 15111 dans les écritures du Comptable).

Le 7 mars 2006, la Cour Administrative d'Appel de Douai a rejeté la requête de la société Jérôme Assistance Technique et confirmé le jugement initial en y ajoutant des frais d'expertises qui avaient été omis.

Le total des condamnations s'élève en définitive à la somme de 216 268,85 €.

La provision de 168 000 € constituée en 2004 est donc devenue sans objet.

Pour permettre le recouvrement de la créance de la Commune, le Comptable a demandé l'annulation du titre global émis en 2004 et l'établissement de 5 titres de recettes distincts selon le degré de solidarité imposé par la juridiction, la société Jérôme Assistance Technique étant systématiquement codébitrice.

Or, compte tenu de la situation financière de cette dernière société, le recouvrement de 2 titres apparaît compromis malgré les diligences faites par le Comptable :

- le titre n°32 d'un montant de 53 886,32 €, établi au nom des Sociétés Jérôme Assistance Technique et J2F Construction, cette dernière ayant disparu ;
- le titre n°36, d'un montant de 1 000 € établi au seul nom de la société Jérôme Assistance
 Technique

Conformément à la réglementation, il convient d'ouvrir une provision pour dépréciation de compte de tiers.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée:

- De reprendre au compte 7815-2 la provision de 168 000 € constituée pour litiges (compte 15111 dans les écritures du Comptable)
- D'inscrire à hauteur de 54 886 € une provision pour créances douteuses au compte 6817-2 (dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants).

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne» a examiné cette question lors de sa séance du 17 octobre 2006.

M. TAILLEZ -

Sacré challenge que de réussir à conserver l'attention du public et de nos collègues avec les trois délibérations suivantes qui, reconnaissons-le, sont un peu plus techniques.

Un contentieux opposait la Commune à différentes sociétés qui, après rejet de leur requête, ont été condamnées à lui verser un montant de 216.268 €. A l'époque, nous avions inscrit une provision pour litiges de 168.000 € car nous avions quand même réussi à recouvrer une partie de la créance.

Dans la mesure où ces sociétés n'ont pas obtenu satisfaction, il nous revient de lever cette provision et de tout faire pour recouvrer la créance. Toutefois, nous savons pertinemment que, compte tenu des difficultés de ces entreprises voire de la disparition de certaines d'entre elles, nous ne parviendrons pas à tout récupérer, au moins pour 55.000 €.

Nous levons donc la provision sur la totalité de la créance mais nous réinscrivons une nouvelle provision à hauteur de 54.886 €. Nous sommes malheureusement pratiquement certains de ne pas percevoir cet argent.

M. LE MAIRE -

Y a-t-il des observations?

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK -

A priori, les titres de recettes que vous attendez, tomberont en produits exceptionnels au compte 77. Il semblerait que, dans votre calcul, il manque 7.000 € de différence entre votre estimation initiale et la concrétisation.

M. TAILLEZ -

Peut-être y a-t-il un ajustement à faire mais c'est peu significatif.

M. DECEUNINCK -

7.000 €, Monsieur TAILLEZ...

M. TAILLEZ -

Mais vous savez parfaitement que nous pourrons constater ce produit. C'est anecdotique, excusez-moi mais je constate là votre côté pointilleux.

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur DECEUNINCK.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.06 - DETTE DE TRAITEMENT DE 1994 - REPRISE DE PROVISION

En 1994, la Commune avait émis à l'encontre d'un collaborateur un titre d'un montant de 72 116,90 F soit 10 994,15 € correspondant à un trop-perçu de traitement pour les mois de septembre 1992 à avril 1994.

Le Comptable a alors diligenté toutes les poursuites nécessaires mais, face aux difficultés de recouvrement, a cependant demandé à la Commune l'ouverture d'une provision pour dépréciation d'actifs. Cette provision a été ouverte en 2004 à hauteur de $11\,000\,$ \in (compte 4911 dans les écritures du Comptable).

L'intéressé a intenté divers recours qui n'ont pas abouti en sa faveur et s'est finalement acquitté de sa dette en 2006.

La provision de 11 000 € constituée en 2004 est donc devenue sans objet.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de reprendre au compte 7817-1 la provision de 11 000 € constituée pour dépréciation des comptes de redevables (compte 4911 dans les écritures du Comptable).

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne» a examiné cette question lors de sa séance du 17 octobre 2006.

M. TAILLEZ -

Le principe est un peu le même que pour la délibération précédente : un litige existait entre un ancien collaborateur et la Commune, correspondant à un trop-perçu de traitement qui s'élevait à 11.000 € ; l'intéressé a été condamné et il se trouve, malgré tous les doutes que nous avions à l'époque, qu'il a réglé la somme due.

Compte tenu des doutes quant à notre capacité à recouvrer cette créance, nous avions inscrit une provision que nous levons bien évidemment.

M. LE MAIRE -

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.07 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Pour permettre l'apurement de ses comptes, le Comptable Public de la Commune a dressé les états des produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2000, 2004 et 2005. Ces états, synthétisés ci-après, reprennent, pour chaque produit, les motifs justifiant l'irrécouvrabilité. Le Comptable sollicite pour chaque créance, l'admission en non-valeur du titre de recette correspondant.

Référence du Titre	Objet Montar		Motif d'irrécouvrabilité	
716 ex 2000	Pénalités de retard pour livres non rendus	66,47 €	Saisies inopérantes	
4 ex 2004	Participation au CLSH pour 1 enfant	9,90€	Saisies inopérantes	
6 ex 2004	Participation au CLSH pour 1 enfant	159,60€	Saisies inopérantes	
415 ex 2005	Participation au CLSH pour 1 enfant	23,10€	Saisies inopérantes	
	TOTAL	259,07 €		

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire droit à sa requête et d'admettre en non-valeur ces différents produits irrécouvrables.

La dépense sera imputée au budget 2006, sur le compte 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » - sous-fonctions 321 (Bibliothèque) et 422 (CL5H).

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne» a examiné cette question lors de sa séance du 17 octobre 2006.

M. TAILLEZ -

Enfin, dernière délibération : c'est une procédure qui revient de façon assez classique dans nos débats.

78

Dans certains cas, notre comptable a un peu de mal à recouvrer certaines créances et il

nous demande de prendre cette délibération d'admission en non-valeur dans la mesure où,

objectivement, mobiliser les moyens de son équipe coûterait plus cher que les montants en

jeu.

Nous vous sollicitons pour passer ces quatre créances en non-valeur ce qui ne nous

empêche pas, toutefois, de percevoir l'argent le cas échéant, si nous avions la chance de

voir arriver un chèque à un moment donné, ce dont nous doutons très fort.

M. LE MAIRE -

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Nous nous retrouverons le 19 décembre 2006 pour notre prochaine séance de Conseil

municipal.

Les comptes rendus et documents repris à l'ordre du jour sont à votre disposition au

secrétariat général, comme d'habitude.

Merci à tous, bonne soirée. La séance est levée.

Levée de séance 21h45

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Vincent LEDOUX

-oOo-